

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

CANTONALES 27 MARS 2011

A Porto-Vecchio

*Le duel qui engage
l'AVENIR*

Journal du 25 au 31 mars 2011 - N° 6357 - 60^{ème} année





Envie de réaliser des économies d'énergie
tout en conservant votre confort ?

JUSQU'À
2000 €*
d'éco-prime pour l'installation d'un système
de chauffage performant.



Appelez nos conseillers au **0810 20 1234**

(prix d'un appel local) ou consultez sur corse.edf.com ou oec.fr

* Voir les modalités de l'offre auprès de nos conseillers.

▲ Euro éco: 360 - EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédits photo : Getty Images, Jean Haricalde



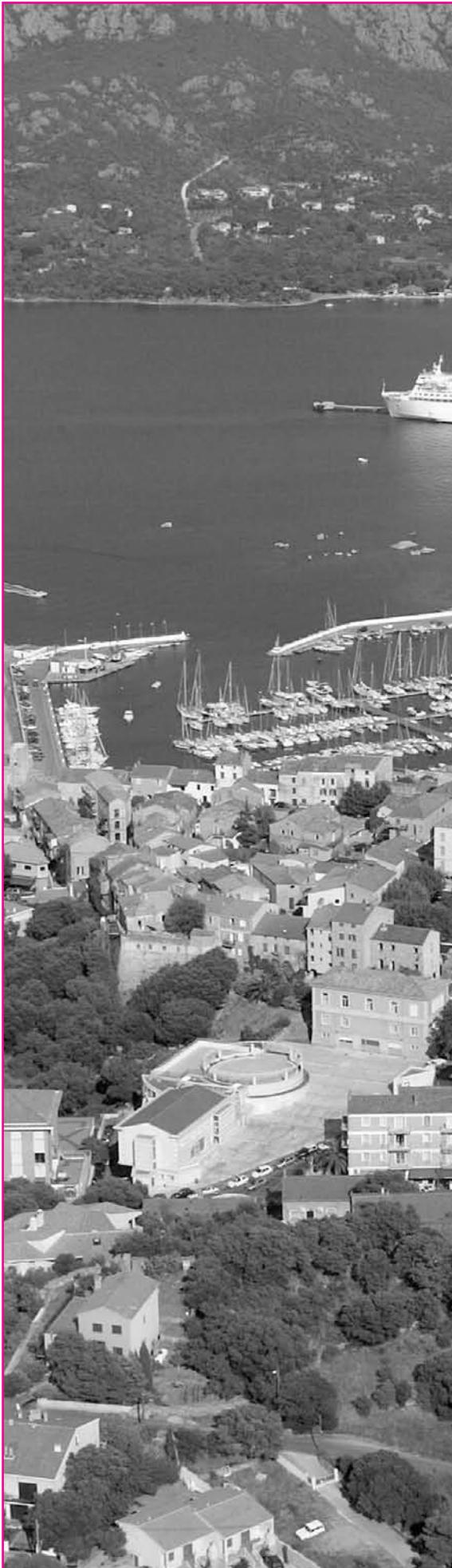
Direction déléguée à l'énergie
Office de l'Environnement de la Corse



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **Je ne sais pas si l'intervention en Lybie** aurait dû être vraiment du ressort des « démocraties » occidentales, toujours si frileuses, si non complaisantes à l'égard de politiques comme celles pratiquées par ces dictateurs sévissant le joug du totalitarisme Communiste et qui ont pendant plus de cinquante années ont tenu, soumises et éreintées des nations européennes au nom d'une idéologie qui sévit encore, à Cuba par exemple ou en Corée-du-Nord, sans compter en Chine où la liberté n'est encore que pour ceux qui ont fait main basse sur l'économie !

Je n'ai jamais réussi, par ailleurs, à faire la distinction entre la dictature « brune » et la dictature « rouge » et pour emprunter l'expression de l'homme qui incarnait l'in-féodation de son parti à Moscou, l'inénarrable M. Duclos, je n'ai jamais compris le choix de certains entre « la peste et le choléra ! »

Toutes les dictatures et tous les dictateurs sont détestables, car ils saignent leurs peuples en les privant de ce qui fait de leurs enfants des hommes libres et responsables.

Toutes les idéologies qui argumentent pour justifier de tels régimes sont inacceptables, condamnables et détestables.

Aussi, j'éprouve comme un malaise à voir l'empressement des forces coalisées au seul encontre du régime du « Colonel » Kadhafi, aussi dangereux et sanguinaire pour ses populations qu'il l'était déjà, il y a dix ans et plus... !

Ce bémol écrit, je me réjouis de voir la diplomatie française à nouveau, opérationnelle au plus haut-niveau et capable d'en imposer au reste des nations occidentales et même aux Etats-Unis, et, pour une fois, depuis longtemps, en symbiose avec la Grande-Bretagne, malgré l'abstention de l'Allemagne et les atermoiements du gouvernement italien, sans compter, les rodontades de la Russie de Poutine, désarçonnée par tout ce qui lui échappe et la Chine qui n'a toujours pas fait sa révolution « culturelle »

La voix de la France compte, encore ! Puisse-t-elle suffire à donner à cette intervention militaire, tout le sens humanitaire et de défense de populations en danger, que la résolution de l'ONU a consacré ! Alors, ces combats trouveront toute leur justification.

● **Les Elections Cantonales** se sont déroulées quant au premier tour selon un scénario écrit d'avance !

Le tam-tam médiaticopolitique a joué à plein en faveur de la nouvelle icône Marine, propulsée comme un objet publicitaire sur des hauteurs qui permettent à ceux qui n'ont pour programme que l'invective et la caricature contre le Président Nicolas Sarkozy, pour se donner l'illusion qu'ils se préparent ainsi, mieux, pour un 2012 qui pourrait, pourtant, voir balayer leurs illusions au vent de réalités aujourd'hui, occultées.

Le discrédit de l'action du Président de la République pour programme, a été orchestré et conduit de main de maître par ceux-là même à qui « le mal frontiste », comme chez les animaux malades de la peste, dans la fable de la Fontaine, profite pleinement.

Or tous les « fronts » seraient-ils étiquetés « républicains » ne sont que des dénis de démocratie quand ils visent à détourner le libre choix des citoyens.

J'ai voté blanc au deuxième tour des élections présidentielles en 1974 comme à celle de 1981. En effet, comment choisir entre Giscard et Mitterrand ?

En démocratie, le vote blanc est un vote positif que la loi devrait reconnaître, car il exprime l'impossibilité de pouvoir choisir, ce qui revient donc à laisser aux autres citoyens de faire leur choix, sans avoir à imposer à quiconque au nom d'une impossible morale « républicaine », un choix ne correspondant pas à ses convictions politiques !

La diabolisation et la stigmatisation d'une partie du corps électoral relève aussi bien des pratiques fascistes nazis que des procès à la mode de Moscou !

La démocratie s'exprime par le respect du choix majoritaire au terme du débat électoral.

Le fait majoritaire ensuite, s'impose à la société pour que la gouvernance du pays ou de la Collectivité se fasse !

En dehors de ce schéma, pas de salut pour la démocratie. Et, en France, c'est sans doute par là, que souffre la démocratie, celle qui se contente des faux-semblants et des débats convenus !

● **L'élection Cantonale de Porto-Vecchio interpelle la Corse !** L'enjeu dépasse le jeu politicien ordinaire. Entre Camille de Rocca-Serra et Jean-Christophe Anagnini, le duel recèle tous les ingrédients pour qu'il y ait « un après », différencié !

Il ne s'agit pas que d'une bataille d'hommes mais bien d'un choix politique qui engage toute la Corse !

Au bout de leur bulletin les électrices et les électeurs de ce Canton, détiennent une page de notre histoire qui s'écrira autrement, selon que l'un ou l'autre des deux Candidats l'emportera !

Une responsabilité grave au terme d'un choix personnel qui prend un relief particulier.

Université de Corse : Challenge Simulation

Challenge SME (Simulation de Management d'Entreprise), vendredi 25 mars 2011, Università di Corsica - Salle De 01, UFR Droit Eco Campus Mariani – Corte.

Dans le cadre du rapprochement de l'Université de Corse et du milieu professionnel insulaire, l'IAE de Corse et l'UFR de Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion organisent le 25 mars le challenge Simulation de Management d'Entreprise.

Ce challenge permettra de regrouper en un seul lieu chefs d'entreprise et étudiants de l'Université de Corse (Master 2 Administration des Entreprises, Licence 3 Eco-gestion), à travers un travail collaboratif autour du logiciel de simulation de gestion d'entreprise «CESIM».

Différentes disciplines managériales seront traitées durant le challenge : marketing (segmentation du marché et des produits, veille concurrentielle, promotion des ventes, finance (analyse des comptes de résultats, bilans, cours de l'action), économie (économie de marché), communication (stratégie de communication de produits, animation de groupe, relations avec les chefs d'entreprise, présentation orale).

Cette rencontre permettra d'évaluer les étudiants sur leurs capacités à travailler individuellement et en équipe en situation semi-réelle de «gestion d'entreprise». Les groupes d'étudiants devront également apprendre à gérer leurs relations de travail avec des chefs d'entreprise, qui les accompagneront durant le «challenge».



Università di Corsica Pasquale Paoli

UFR Droit, Sciences Sociales,
Economiques et de Gestion
IAE de Corse

7, avenue Jean Nicoli - PB 52 - 20250 Corte

Bertrand Thibault

Tél. : +33 (0)4 95 45 02 65 - thibault@univ-corse.fr



Le Challenge : Gérer une société de télécommunication mobile

L'objectif des équipes d'étudiants sera de gérer une société de télécommunications mobile dans un contexte environnemental et concurrentiel en constante évolution. Les étudiants développeront et exécuteront des stratégies pour leur société fictive pour s'implanter sur le marché asiatique et européen.

CESIM – Le logiciel de simulation

La **société Cesim**, basée en **Finlande** depuis 1996 avec des équipes et des réseaux partenaires à l'international, propose des business simulations (ou simulations de management) "clé en main" aux établissements d'enseignement supérieur, aux organismes de formation ainsi qu'aux entreprises.

Les solutions **Cesim** permettent la pratique du management, de la finance, du marketing, de la stratégie à travers des outils innovants et dynamiques.

Le **logiciel Cesim** fonctionne par tour de simulation : l'enseignant, qui est administrateur du jeu de simulation, décide de la fréquence et de la durée d'un tour de simulation. Une fois le premier tour de simulation passé, les équipes peuvent observer les résultats de leur stratégie saisie préalablement dans le jeu, mais également le résultat des autres équipes. Durant chaque tour, les équipes doivent ainsi se positionner par rapport à leurs concurrents et adapter leur stratégie commerciale. Le but final est d'obtenir le meilleur cours de l'action et remporter ainsi la simulation.

La sélection :

Le jury évaluera les équipes étudiantes sur deux critères :
L'efficacité de la stratégie employée par l'équipe pour faire croître le cours de l'action de leur entreprise. Le groupe dont l'action est la plus élevée, obtiendra la meilleure note.
L'analyse des retours d'expérience. Chaque équipe devra présenter en fin de challenge une analyse sur les facteurs de leur succès ou de leur échec. Cette analyse se fera «à chaud» c'est-à-dire qu'elle devra être préparée maximum en 30 minutes après le dernier tour de simulation.

PROGRAMME

8h30-9h00 : Accueil des participants Hall UFR Droit Eco
9h00-9h30 : Ouverture de la journée, Salle De 01, présentation des chefs d'entreprise, répartition des étudiants en équipes de 5, briefing sur le logiciel
9h30-10h45 : 1^{er} tour de simulation
10h45-12h00 : 2^e tour de simulation
12h-13h30 : Buffet hall UFR Droit Eco
13h30-14h45 : 3^e tour de simulation
14h45-16h00 : 4^e tour de simulation
16h15-17h00 : Analyse du retour d'expérience par les équipes
17h00-17h30 : Présentation des résultats et remise des prix

Pierre Ghionga réélu dans un fauteuil à Corte

LES PARTICIPANTS

36 étudiants issus du Master 2 Administration des Entreprises (IAE) et de la Licence 3 Eco-gestion (UFR Sciences sociales, économiques et de Gestion).

8 dirigeants ou chefs d'entreprises corses :

Nicolas TERAZZONI : Directeur général d'Ecodia, distribution automatique boissons

Dominique SIALELLI : Directeur de Pietra

Jean-Claude CAMPANA : Directeur Opérationnel Groupe RAFFALI

Jean-André MINICONI : Directeur Citroën-Mercedes Ajaccio

Franck GIGLI : Responsable Département RH/Finances Contrôle de Gestion Orange/France-Telecom

Jean-Baptiste MARTINI : Adjoint du directeur commercial et responsable de la revue management d'Air Corsica

Cécile BIANCHI : Directrice de la MDE Maison de l'Emploi du Pays Ajaccien

1 représentant du Medef Corse

5 membres de jury :

Line BONNIER, PAST Professeur Associé Temporaire, Université de Corse

Thierry FABIANI, PAST Professeur Associé Temporaire, Université de Corse

Graziella LOUSI, PAST Professeur Associé Temporaire, Université de Corse

Xavier PERALDI, Maître de conférences, Université de Corse

Bertrand THIBAUT, Contractuel Université de Corse.

Organisation et mise en place du challenge :

UFR Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion

Institut d'Administration des Entreprises

Università di Corsica Pasquale Paoli

Bertrand THIBAUT - Tél. : +33 (0)4 95 45 02 65 -

thibault@univ-corse.fr

Thierry FABIANI

Xavier PERALDI

Cesim Oy

Thomas DESCOMBES, Area Manager

Communication :

Service de la Communication et de l'Événementiel

Università di Corsica Pasquale Paoli

Sylvia Flore, Responsable de la communication.

Tél : +33 (0)4 95 45 02 71 -

flore@univ-corse.fr

Gaëlle Piferini, Chargée de communication.

Tél : +33 (0)4 95 45 06 59 -

gpiferini@univ-corse.fr

Dominique Grandjean, Responsable des événements.

Tél : +33 (0)4 95 45 02 13 -

granjean@univ-corse.fr

Andrea Massiani, Chargée des événements.

Tél : +33 (0)4 95 45 06 62 -

massiani2@univ-corse.fr

Pas vraiment de suspense dans la cité universitaire. Le premier tour de l'élection cantonale du dimanche 20 mars s'est conclu par la victoire (haut la main) du Conseiller général sortant.



Accompagné, dans la dynamique démarche qui l'anime, par sa suppléante Josy Acquaviva, Pierre Ghionga sera bel et bien le dernier Conseiller général de Corte (Photo Ro. F.)

Avec un taux de participation de 60,74%, au-delà de la moyenne nationale, les Cortenais ont reconduit, pour un troisième mandat consécutif, le **docteur Ghionga**. Fort de 70,14% des suffrages exprimés, ce dernier s'est dit «*honoré*» d'un tel plébiscite. «*Ce n'est pas un score inespéré*», a-t-il indiqué. «*Je suis fier d'avoir pu bénéficier d'une réélection aussi confortable*». 1 419 électrices et électeurs lui ont, en effet, accordé leur confiance.

Accompagné dans la dynamique démarche qui l'anime, par sa suppléante **Josy Acquaviva**, **Pierre Ghionga** sera bel et bien le dernier **Conseiller général de Corte**, du fait de la réforme des **collectivités territoriales**. L'élu DVG, comptant parmi les hommes-clés de la majorité départementale et régionale, par ailleurs membre de l'**Exécutif délégué** à la langue corse et Président de l'**Office de l'environnement de la Corse**, fermera donc la marche que **Pasquale de Paoli** avait initiée trois siècles en arrière. «*Le fruit d'une campagne sereine qui a pris forme tant sur le terrain qu'à travers les médias*», poursuit-il. «*Je ne suis pas le représentant d'un système mais celui de la communauté cortenaise. Je crois en l'avenir de notre ville qui est intimement lié au développement insulaire, en qualité de cité universitaire, de Capitale culturelle ou de symbole de la Corse de l'intérieur et de la ruralité*».

Opposé à deux candidats nationalistes, en les personnes de **Marceau Simeoni (Femu a Corsica)** et **Claude Cesari (Corsica Libera)**, **Pierre Ghionga** n'aura pas été mis en difficulté au cours de ce scrutin triangulaire résolument inédit, où le camp de droite, autrement dit la majorité municipale, n'était pas représenté.

Dans la continuité de ses deux précédentes mandatures, **Pierre Ghionga** continuera ainsi à «*œuvrer dans l'intérêt général pour l'épanouissement de Corte et ce, au cœur de l'ensemble des domaines de compétences du Département de la Haute-Corse*». Et d'ajouter : «*Parmi les projets en cours de réalisation figurent notamment l'achèvement, dans les prochains mois, du Serenu 2, deuxième Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui augmentera de 50 lits la capacité d'accueil des personnes âgées de Corte et sa micro-région. En outre, un nouveau bâtiment administratif sort de terre, face à la sous-préfecture. Les travaux ont débuté en septembre dernier. Cette structure de 3 000 mètres carrés logera les services du Département de la Haute-Corse, de l'État avec la Trésorerie des Impôts et Pôle Emploi ainsi que la Maison du Parc Naturel Régional de la Corse. D'autres actions me tiennent à cœur comme la mise en place d'un sentier du patrimoine autour de nos jardins et de l'eau, en partenariat avec l'association A Rinascita dont l'un des projets consiste par ailleurs à créer le Musée de l'Eau, un établissement scientifique novateur auquel le Conseil général apportera tout son soutien. Je souhaite, en outre, doter Corte des équipements sportifs et culturels que nécessite son statut de cité universitaire, à travers la construction de la fameuse piscine de 50 mètres qui manque à la Corse et d'une véritable scène culturelle susceptible d'accueillir de grandes manifestations. À ce sujet, je propose de donner lieu à un festival des langues minoritaires qui constituerait un événement-phare pour notre ville. Tel que Calvi et Festiventu, Patrimoniù et les Nuits de la Guitare, Saint-Florent et Porto Latino... Ainsi, cela serait l'occasion de créer une passerelle vers des régions et pays rencontrant les mêmes problématiques culturelles que les nôtres, mais aussi de mettre en exergue nos spécificités identitaires et artistiques, sous le signe du partage et de l'échange, du local à l'universel...* ». Tout un programme...

L'association A Rinascita

Mène sa campagne «Ecol'eau» à Santa Lucia di Moriani

Depuis 2007, l'association A Rinascita di u vechju Corti est agréée au titre des associations de protection de l'environnement, et labellisée centre Permanent d'Initiatives (CPIE) pour l'environnement Corte Centre Corse. Elle appartient de fait au réseau des CPIE et se positionne sur l'entrée environnementale du développement durable à travers trois modes d'action : la recherche, le développement, et la transmission. L'objectif étant de sensibiliser tous les publics à leur environnement proche et de susciter l'intérêt de chacun dans une démarche éco-citoyenne garante du patrimoine naturel et culturel du centre Corse.



Avec Gérard Dominici, les enfants préparent leur prochaine visite de train au barrage de Castirla

Parmi ces publics, les enfants, notamment dans le milieu scolaire, sont une cible privilégiée, comme en témoigne l'élaboration du programme «Ecol'eau», proposé dans le cadre d'un projet d'école ou projet de classe. Cette action se décline en quatre séances en classes et deux sorties sur le terrain, et permet d'aborder la problématique de l'eau et des milieux aquatiques de manière transversale, en privilégiant une méthode participative qui fait alterner l'aspect ludique et pratique.

L'école primaire de **Santa Lucia di Moriani** en **Costa Verde**, fait partie des établissements qui ont adhéré à ce programme éducatif dont l'objectif principal est de former des éco-citoyens responsables, en leur faisant prendre conscience de l'importance de l'eau pour l'homme et son environnement.

Pour la troisième séance du programme, **Gérard Dominici**, animateur, et **Céline Pietrera**, animatrice pédagogique pour l'association **A Rinascita**, se sont rendus à l'école de **Santa Lucia di Moriani** au sein de la classe de cours moyen d'**Eric Carlotti**. Après avoir abordé le cycle de l'eau naturelle, puis celui de l'eau domestique, c'est l'eau en tant que source d'énergie qui était au programme. Comment peut-on transformer l'énergie de l'eau en électricité ? À quoi sert un barrage ? Autant de questions qui ont trouvé réponse grâce à la démonstration faite à l'aide d'une maquette de barrage. Une expérience théorique dont la mise en pratique se fera lors de la visite prochaine du barrage hydro-électrique de **Castirla**, toujours sous la conduite des animateurs d'**A Rinascita**. Le projet d'école «Ecol'eau» pour les écoliers de **Santa Lucia di Moriani** se conclura par une initiation à la biodiversité des milieux aquatiques et la découverte du fonctionnement de l'écosystème, avec une sortie au fil de l'eau d'un parc aquatique.

Une belle leçon de choses dont bénéficient les élèves de l'école primaire de **Santa Lucia di Moriani**, et qui satisfait

pleinement le directeur **Philippe Vautrin** : «Il s'agit d'un projet pédagogique axé sur l'environnement qui met en jeu des compétences transversales dans les domaines de la langue française et des notions de mathématiques, en plus de faire de nos élèves les acteurs de leur apprentissage «Ecol'eau». Un vrai bonheur pour eux, comme pour notre équipe pédagogique qui accompagne le projet ». Le rendez-vous est pris pour le 22 mars et la visite du barrage de **Castirla** !



Gérard Dominici et Céline Pietrera, animateurs du projet, devant la maquette du barrage

Evviva Carnaval !

Tradition respectée à Cervioni

La pluie tombée à outrance, contraignant les organisateurs à reporter le carnaval de Cervioni, n'a laissé aucune trace dans l'enthousiasme du nombreux public venu assister au défilé. Pour ce deuxième rendez-vous, le soleil, bien que timide, a honoré la fête de sa présence, laissant apprécier aussi l'arrivée d'un printemps attendu cette année avec une certaine impatience.

Le comité des fêtes de Cervioni a frappé un grand coup avec cette manifestation dédiée aux enfants, certes, mais très prisée aussi par les plus grands qui s'adonnent avec un certain plaisir au déguisement et aux batailles de confettis... Micca nomi !

Pour réussir son pari, le comité des fêtes a misé sur le nouveau look du défilé, agrémenté de grosses têtes tout droit venues du carnaval de Nice. C'est dire !

La volonté collective des enfants de l'école primaire et de leurs enseignants, des membres du comité, de quelques parents et de l'équipe municipale, a fait le reste.

Au final, un roi carnaval dévoré par le feu, comme le veut la coutume, mais surtout des sourires, de la musique «branchée», des costumes, des maquillages : tout en couleur comme le veut la fête du carnaval qui fait désormais partie des «passages» obligatoires du calendrier cervionais. Et nul ne s'en plaindra.

Le comité des fêtes de Cervioni, qui a clôturé la fête par un méga goûter, associe à cette belle réussite Gabriel Baldassari et Pierrot Cesarini qui ont confectionné le char, les enseignants et les élèves de l'école primaire du Petricciu qui ont réalisé le roi carnaval, Claude Mazzieri pour la sonorisation du défilé, Francis Suzzarini, gérant du camping Campu-loru pour son aide logistique, et les jeunes Cervionais qui ont porté les grosses têtes. Sans oublier la municipalité de Cervioni, et le Conseil Général de la Haute-Corse, et la générosité de l'Office de Tourisme et du conseiller général adjoint au tourisme de la ville de Nice, qui ont offert les grosses têtes.



■ **La Ville d'Ajaccio** recherche son **Directeur Général des Services** (H ou F), cadre d'emploi administratif. Candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation) à adresser avant le 15 avril 2011, à **Monsieur le Député-Maire, Hôtel de Ville – BP 412 – 20304 Ajaccio Cedex.**

Renseignements :
cabinet particulier du Maire,
au : **04 95 51 53 76**
email : **sp.cabinet@ville-ajaccio.fr**

■ **La CCI Territoriale de Bastia - Haute-Corse et le régime Social des Indépendants** ont organisé le jeudi 24 mars à 14h00, à l'**Antenne CCIT de Calvi**, immeuble «**U Stagnu**», une réunion d'information sur les principales mesures, consécutives à la **réforme des Retraites et le cumul Emploi Retraite** : augmentation de l'âge de départ à la retraite, report de l'âge pour bénéficier d'une pension au taux plein, nombre de trimestres...

D'autres réunions sont prévues sur les mêmes thèmes :

Le vendredi 25 mars, à 14h au **CCIT Bastia, Hôtel Consulaire – Nouveau Port.**

Le 7 avril, à l'**antenne CCIT de Ghisonaccia** et le 8 avril, à l'**antenne CCIT de Corte.**

■ **ASCI**, le spécialiste corse en énergie solaire, recherche des Technico-commerciaux, emploi en CDI pour la **Corse-du-Sud** et la **Haute-Corse.**

RDV au : 06 08 40 44 20.

■ **A Pinarello**, le Restaurant «**La Fleur de Sel**» est ouvert tous les jours midi et soir, avec sa nouvelle carte.

Tél : 04 95 71 06 49 – 06 07 90 24 73.

■ **Au Camping «U Stabiacciu», route de Palombaggia, à Porto-Vecchio**, Café-Restaurant (ouverture à 7h, fermé le dimanche), avec sa formule à 14€ (plat du jour + fromage ou dessert + ¼ de vin + café) à midi uniquement et du lundi au vendredi, cuisine familiale. **Tél : 04 95 70 37 17.**

■ **A Bastia**, le Restaurant-Pizzeria «**La Barcarolle**» a réouvert ses salons, avec son vivier à langoustes, sa pêche locale, sa bouillabaisse, sa pizza à label de l'école italienne, ses pâtes de gagnano en exclusivité. **Réservations : 04 95 31 42 45.**

■ **Le nouvel espace Aigle**, au **5 Bd. Paoli**, a réouvert, le samedi 19 mars, avec une nouvelle collection. **Tél : 04 95 31 49 03.**

■ **Le Restaurant-Pizzeria, «A Piazzetta», à Erbalunga**, a réouvert ses portes. **Tél : 04 95 33 28 69.**

■ **L'Auberge du Coucou», à Calvi, route de Calenzana**, a réouvert, avec ses pizzas sur place ou à emporter et ses grillades, à partir de 18h00. Le restaurant est ouvert uniquement le soir et fermé le lundi et le mardi. **Tél : 04 95 62 77 00.**

■ Créations de Société :

La société Civile «**Holding Antonini**», a été créée avec son siège sur la **RN 193 à Furiani**. Elle a pour objet principal : l'acquisition et la gestion de valeurs immobilières et tous autres instruments financiers...

La gérance de cette société est assurée par **M. Louis Antonini.**

La **Sarl «Goodxill», 12 rue Clémenceau à Calvi**, a été créée avec pour objet «*la vente au détail de prêt-à-porter, accessoires de mode,...*». Cogérance de **MM. Charles Barokas et Noël Guglielmacci.**

Une **Sarl «Société Nouvelle de Restauration»** a été créée à **Pinu, Hameau de Tagliatu**, ayant pour objet «*l'Exécution de travaux de maçonnerie générale*», Gérance de **M. Charles-Louis Antonetti.**

La **Sarl «Corse Ingénierie»** dont la gérance est assurée par **Mme. Marie-Noëlle Benedetti**, vient d'être créée avec comme objet entre autres : «*prestation de service dans le domaine de l'ingénierie, études techniques...*». Siège social à **Lavasina-Brando.**

Création de la **Sarl «L'Ecrin»** au lieu-dit **Pratali, à Folelli**, ayant pour objet entre autres : «*l'exploitation de résidence hôtelière, de tourisme, location de biens...*». **M. Jean-François Succi** en assure la gérance.

La **SCI «U Stazzale», 18 rue Camille de Rocca-Serra à Porto-Vecchio**, a été créée avec comme objet entre autres : «*tant en France qu'à l'étranger, la promotion, la construction, la vente, la gestion de tous biens immobiliers...*». Gérance assurée par **M. Paul-Jean Monti.**

■ Les Jeunes Avocats signent des partenariats avec les Jeunes Experts-Comptables et les Jeunes Dirigeants

La **Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA)**, syndicat majoritaire, qui accompagne ceux-ci tout au long des premières années de leur carrière professionnelle notamment par la mise en place d'outils de formation à la collaboration puis à l'installation, a toujours cherché à mettre en lien des partenaires de croissance lorsque ce rapprochement apparaît pertinent pour ces professionnels.

C'est dans ce cadre qu'elle a conclu ces dernières semaines deux conventions de partenariat : la première, le 5 février dernier, avec le **Club des Jeunes Experts Comptables et Commissaires aux comptes (CJEC)**, qui regroupe 1.200 jeunes diplômés installés ; la seconde, le 15 mars, avec le **Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises (CJD)**, qui compte aujourd'hui plus de 4.000 chefs d'entreprise et cadres dirigeants.

Au programme des deux accords : multiplication des échanges et mise en contact des jeunes professionnels par le biais de débats, rencontres et formations communes, invitations mutuelles à venir s'exprimer au sein des instances de gouvernance des deux associa-

tions, réflexion sur un positionnement commun...

L'idée : créer du «*lien générationnel*» entre des professionnels qui rencontrent les mêmes questionnements sur leur développement personnel et professionnel.

L'occasion pour les **Jeunes Avocats**, selon le président de la **FNUJA Romain Carayol**, de démontrer leur volonté, «*au-delà des discours clivants opposant leur profession à celles du chiffre et la cantonnant dans sa dimension judiciaire*», de s'ouvrir au monde et à leur environnement et de «*favoriser toute solution pragmatique leur permettant de trouver une place sereine et pérenne dans leur profession*».

Site officiel : www.fnuja.com

Qu'est ce que La FNUJA ?

Créée en avril 1947, cette association syndicale, la plus représentative de la profession, réunit les avocats de moins de 40 ans, qui constituent aujourd'hui plus de 50 % du Barreau français.

Elle a pour objet :

De rassembler les 110 Unions des Jeunes Avocats réparties partout en France, et représentant un réseau implanté dans près de 130 Barreaux, et de coordonner leurs actions.

De définir et promouvoir toutes mesures nécessaires à la protection de la personne, de ses libertés et au respect des droits de la défense.

Rechercher les moyens de perfectionner la vie juridique et l'administration de la Justice.

D'étudier tous les problèmes qui concernent la profession d'avocat et plus particulièrement son exercice par les jeunes.

D'assurer à ses prises de position le plus large écho, et tout mettre en œuvre pour faire aboutir ses résolutions.

De représenter, assister et défendre ses membres, les avocats, les élèves avocats et l'ensemble de la profession.

La force de la FNUJA tient tant dans l'expérience du passé que dans le renouvellement de sa jeunesse.

Président : Romain CARAYOL
president@fnuja.com

Premier Vice-président : Stéphane DHONTE
1erVP@fnuja.com



Cabinet Blasini

11 bis, Av. J. Zuccarelli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

■ **Collectif pour la loi Littoral en Corse**

Stella Mare. La loi Littoral s'applique à tous.

La **loi Littoral** est une «bonne loi». Elle constitue un choix responsable de la gestion du foncier côtier corse. À ce titre, elle doit être appliquée sans exception. Par tous.

Tel est le sens du combat engagé depuis dix ans par le **Collectif Loi Littoral (CLL)** qui œuvre pour que le droit soit effectivement respecté en **Corse**.

Le **Collectif pour la loi Littoral** dénonce le choix du lieu d'implantation, du projet **Stella Mare** sur le **Cordon lagunaire de la Marana**, en totale contradiction avec les grands principes du droit qu'il défend. Il s'oppose à la construction et à l'exploitation de bâtiments édiés en zone inconstructible.

Il apporte sans réserve son soutien aux associations **Levante** et **Poulpe** qui dénoncent des constructions sur le **cordons lagunaires de la Marana**.

Le **Collectif** ne peut envisager que l'**Université**, Pôle d'excellence en environnement, ne montre pas l'exemple. Il demande aux membres du conseil d'administration de l'**Università di Corsica**, aux membres du **CESC** et de la **Collectivité territoriale de Corse**, aux responsables administratifs de l'**État**, d'apporter la plus grande attention au respect des lois d'urbanisme dans ce dossier.

Le Collectif Loi Littoral, Contact presse, Delphine Agostini
Tél. : **06 18 72 90 38**.



■ **Jean-Marc Venturi**, Président de la **Chambre Régionale d'Agriculture et de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse**, pour le lancement officiel de la **Seconde Edition de l'Annuaire du Monde Agricole Corse**, réalisé en collaboration avec la **DRAFF** et l'**ODARC**, tiendra une conférence de presse, le vendredi 25 mars, à 11 H 00, au **Lycée Agricole de Borgo**, pour présenter cette réalisation. Seront également présents à cette conférence de presse, **Monsieur Jean-Louis Luciani**, Président de l'**ODARC** et **Monsieur Lilas, DRAAF de Corse**. Un apéritif suivra la conférence de presse, auquel vous êtes convié.



■ **Les Etablissements « Roche Bobois » de Bastia** (5 rue Luce de Casabianca et du 42 Bd. Graziani – Tél : 04 95 34 11 24) et d'**Ajaccio (Pôle de Suartello, Tél : 04 95 20 62 20)** pratique jusqu'au 28 mars des prix sur toutes les nouveautés.

■ **Agriculture** : ce samedi 26 mars, **place Foch, à Ajaccio**, à l'initiative de la **Chambre d'Agriculture de la Corse-du-Sud**, la **Ville d'Ajaccio** organise le **Marché des Producteurs de Pays** regroupant les productions du **pays d'Ajaccio**, de **Cauro**, de **Grosseto-Prugna**, de **Lecci**, de **Propriano** et de **Sagone**.
Site internet : www.marches-producteurs.com/corsedusud.

■ **En kiosque**

Les stars du Rhône et de la Corse

La revue du vin de France N° : 550

Les 40 plus grands domaines de Corse

Un vignoble resserré, des vigneron plus ambitieux et surtout des cépages autochtones très originaux... Les vins corses possèdent tous les atouts pour enthousiasmer les amateurs.

agis
Centre d'affaires

Location de bureaux
Services aux entreprises
Location de salle de réunion
Domiciliation d'entreprises
Solutions informatiques
Communication

Deux adresses pour mieux vous servir :

Imm. IMHOTEP ZI de CEPPE 20 620 BIGUGLIA 04.95.33.49.83.	Espace Commercial 20 217 SAINT FLORENT 04.95.37.20.22.
---	--

Domiciliez votre entreprise pour 39€ ht par mois.

www.agis2b.fr

Vagabondage

Avez-vous remarqué qu'en France il faut juste trouver le temps de... mourir et d'être déjà mort pour que, tout à coup, vous deveniez célèbre avec un dithyrambe quasi gênant tant il semble opportun et «moutonnier».

Annie Girardot, tombée dans les oubliettes, surtout au niveau du « star-système », est aujourd'hui encensée, voire adulée par ceux qui, hier encore, «s'en tapaient le coquillard».

Et Gainsbourg ? Il suffit d'un film pour que le mot « génie » soit sur bien des lèvres. Alors si vous voulez une certaine aura, dépêchez-vous de mourir !

Mais, croyez-moi, ne mourez pas avant d'avoir vu ce fabuleux spectacle, en ce 10 mars : des montagnes enneigées tombant sur la baie de Calvi, irradiant sous le soleil. O figlioli, chi spettaculu ! A rendre fous et jaloux tous les cinéastes du monde. Je pense toujours à cette réflexion du regretté Jean Millie quand, sur son vélo, il arrivait sur le port : «Et dire que, tous les matins, je peux jouir de ce spectacle unique ! »

J'ai eu le plaisir de voir les vieilles gloires du Sporting lors de leur réunion à la mairie de Pietranera dont le « boss » n'est autre qu'un des leurs : Jacky Padovani, un redoutable avant-centre.

N'oublions jamais que, si un jour, on a joué une Coupe d'Europe (finaliste s'il vous plaît), si on a remporté une Coupe de France et un titre de Champion de France de seconde division, ils y sont pour quelque chose, voire pour beaucoup.

Alors, plus que jamais, forza Bastia, avec un espoir d'accession, la saison prochaine, en Ligue 2 !

Toussaint LENZIANI

LA VIE ÉCONOMIQUE / PAR PIERRE SANTONI

■ Union Régionale des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Corse

En date du 3 Juin 2009, l'UMIH Corse a mandaté le Député Maire **M. Sauveur GANDOLFI SCHEIT** pour solliciter le Ministre du Tourisme **M. Hervé NOVELLI** quant au maintien des aides sectorielles de l'hôtellerie et de la restauration sur tout le territoire insulaire. Ces aides qui consistaient à un allègement des charges, représentaient un montant annuel de 3,5 millions d'euros pour les professionnels de ce secteur d'activité en **Région Corse**.

Le 20 Septembre 2010, face au silence du **Président de l'Exécutif**, de la Présidente de l'**ATC**, du **Ministre du Tourisme** et dans l'attente d'une prorogation de ces aides jusqu'à fin 2012 (date de fin de l'expérimentation de la TVA à taux réduit), nous avons alerté de nouveau le Député Maire **M. Sauveur GANDOLFI SCHEIT**.

Suite à notre démarche et à l'interpellation du Secrétaire d'Etat au Tourisme, **M. Frédéric LEFEBVRE**, par le Député Maire **M. GANDOLFI SCHEIT**, la réponse suivante nous a été faite le 17 Février 2011 : «*Compte tenu des observations formulées par la Cour des Comptes, sur le bien fondé du maintien en Corse d'un régime dérogatoire en matière d'aides à l'emploi dans la restauration, une prorogation de ces aides au-delà du 31 décembre 2010 n'est pas envisagée. Je suis cependant favorable à l'ouverture d'une discussion avec les organisations professionnelles sur les meilleures solutions à adopter, prenant en considération les spécificités insulaires pour continuer à soutenir l'activité de votre secteur*».

La suppression de ces aides représente une source d'inquiétude importante pour notre branche d'activité, c'est pour cela que l'**UMIH Corse** travaille d'ores et déjà sur ce dossier afin d'obtenir un soutien de l'état à la dimension des enjeux.

■ Oghji... in scena : I Surghjenti en Concert

Le **Centre culturel Anima** accueille **I Surghjenti** pour un concert exceptionnel le samedi 26 mars à 21h, **salle Cardiccia de Migliacciaru**.

Oghji...in scena est le titre de leur dernier album. Les cinq chanteurs et quatre musiciens présenteront ce dernier album, à l'occasion du concert en **Plaine Orientale** le samedi 26 mars, où ils s'attachent à exprimer tous les aspects de la société corse actuelle.

Un concert où l'on retrouvera la puissance et l'harmonie vocale, la diversité des rythmes et des couleurs acoustiques et la place prépondérante des textes qui alterneront poésie, révolte, imaginaire, sous la plume de différents auteurs et compositeurs. **I Surghjenti**, porteur de la langue et de la culture corses, s'enrichit en permanence au contact de sa terre et de son peuple et des apports des musiques côtoyées au fil de ses périples sur le continent et à l'étranger (**Mexique, Japon, Canada...**).

Un concert à ne pas manquer qui ravira tous les amateurs de musiques et de chants quelque soit leurs âges.

27 Mars 2011

Championnat de Corse

22^{ème} Marathons
Semi - Marathon & 10 Km
d'Ajaccio

Départ de la Parata à 10 Heures

Com'Art Design

■ **Alata** : l'Association Sportive et Culturelle de San Benedetto a programmé deux nouvelles soirées, avec, ce vendredi 25 mars, à 19h, **Pierre Comiti**, archéologue du **Laboratoire Régional d'Archéologie**, qui parlera de «*La maison-tour d'Appietto, un exemple d'architecture original aux XVI^{ème} siècle*», et, le vendredi 1^{er} avril, à 19h, la soirée cinéma pour tous, avec la **Cinémathèque Régionale de Corse** qui présentera trois courts-métrages : «*L'enfant et le Lamantin*» de **Lucile Costa**, musique de **Jean Iстриа** ; «*Forza Bastia*» de **Jacques Tati** et «*Vestiges sous-marins*» de **Willy Rozier** (52mn).
Entrée libre et gratuite pour les deux soirées.

■ **La Ville de Porto-Vecchio** organise, ce vendredi 25 mars, à la bibliothèque municipale, à partir de 17h30, une séance de dédicace avec **Raymond Poulidor**.

■ **Dans les Salons du Hussard**, à **Caldanica**, ce vendredi 25 mars, à partir de 19h, le **Lions Club Ajaccio Rive-Sud**, que préside **Michel Huertas**, organise son grand loto annuel.

■ **Calacatoggio** fêtera «*l'Annunziata*», le dimanche 27 mars, avec la messe solennelle qui sera célébrée à 10h30, en l'église paroissiale, suivie de la traditionnelle procession. La municipalité offrira, à l'issue des cérémonies religieuses, un apéritif, sur la place de l'église, auquel toute la population est conviée cordialement.

■ **L'Associu Scopre**, à **Marignana**, accueillera le 9 avril 2011, à 21h, le groupe **A Filetta**, à la salle a «*Casa Culturale e Suciata*».
Tarif : d'Entrée : 15€. Tél : **04 95 21 19 70**.

■ **L'Association «Per A Pace»** organise le vendredi 8 avril, à la **Salle Polyvalente de Lupino**, une soirée paella, avec animation musicale au profit de l'orphelinat de **Sidi Benoussi**, au **Maroc**.

Participation : 15€ - réservation souhaitée.
Contact : **César Fazzini**, au **06 85 03 95 00**.
Une collecte de vêtements et chaussures de sport (pour enfants et adolescents) sera organisée au cours de cette soirée, ainsi qu'une collecte de matériel scolaire.
L'association acheminera ce matériel en mai jusqu'à l'orphelinat.

■ **Le mercredi 23 mars à 14h30** a été inaugurée la **piste BMX** installée à l'**Arinella** en présence des élus. **Cible** : animation gratuite pour les jeunes Bastiais de 8 à 16 ans. Cette **piste BMX** est amenée à circuler dans tous les quartiers de **Bastia** tout au long de l'année.

■ **Vendredi 25 mars** : **Bibliothèque Centrale/Musée/Auditorium** avec la **Librairie Album** : «*La fin du courage*» de **Cynthia Fleury**, Association de la cause freudienne.

■ **Lundi 4 avril** : **Café littéraire «Soirée Polar»** à la **Bibliothèque le Petit Prince**, rue Saint-Exupéry à **Lupino**. **Contact** : **Annick Donsimoni**.

■ **Jeudi 14 avril** : **17h30** : conseil municipal à l'**Hôtel de Ville**

■ **Exposition** : du 31 mars au 3 avril, dans le cadre du **Festival BD de Bastia**, exposition conférence à la **Bibliothèque centrale**, secteur Jeunesse ave **Bruno Heitz**.

■ **Christophe Di Caro** organise un **Café-philo, CAFE DES PALMIERS** le vendredi 25 mars, à 21h, sur le thème «*INCONSCIENT ET LIBERTE*». La saison est bientôt finie, alors venez célébrer le printemps autour d'un bon verre et d'une bonne philosophie... des origines!
PS : Le café-philo qui devait avoir lieu à l'**AGORA CAFE** sur le thème «*PARAITRE ET IDENTITE*» est reporté à une date ultérieure. **Tél** : **06 27 57 56 20**.



■ AJACCIO

Le **Rendez-vous Gastronomique Annuel** de l'**AOP Farine de Châtaigne Corse** est organisé cette année dans la ville d'**Ajaccio**.

Les producteurs du **Syndicat AOP Farine de châtaigne Corse** sont heureux de vous convier à ce déjeuner gastronomique, le **lundi 28 mars 2011**, à partir de 11h30
Au restaurant d'application du **Centre de Formation Yolanda - Plaine de Péri - 20167 Sarrola-Carcopino**.

Au menu de cet événement, les innovations de l'un de nos chefs insulaires, **Jean-François Scialelli**, autour d'un dénominateur commun, l'**AOP Farine de châtaigne corse** :

Pressé de Volaille aux Langoustines et foie gras à la Châtaigne

Ballottine de Loup et Viennoise à la Châtaigne,

Petits légumes du Marché «Le Gaffory»

Biscuit à la farine de Châtaigne parfumé aux essences de Myrthe

Marmelade de Myrthe & mousse de Broccio aux éclats de Châtaigne

Café et son Macaron à la Châtaigne

Au programme également, la réunion des professionnels de la restauration et des producteurs pour informer sur l'offre des producteurs, leurs engagements en faveur de la valorisation de l'**AOC farine de châtaigne corse** dans la gastronomie insulaire.

Cet événement s'inscrit dans le cadre d'un programme d'actions initié l'an passé avec un premier rendez-vous gastronomique organisé au **Lycée de Montesoro** à **Bastia**.

Le **Syndicat AOP Farine de châtaigne Corse-Farina Castagnina Corsa**.



■ Théâtre de Furiani : 6 et 7 avril :

Concert de Mai Pesce

Mai Pesce se produira au **théâtre de Furiani** les 6 et 7 avril prochains pour le plus grand bonheur de ses nombreux fans. En effet, un an après son passage triomphal en ce même endroit, (beaucoup n'avaient pu assister à son spectacle), il a décidé de «*caler*» deux soirées afin qu'il y en ait pour tout le monde!

Mai présentera un condensé de ses deux albums sortis ces dernières années aux éditions **IÒ**, «*Era eu stu zitellu*» et «*Vox Populi*», sur lesquels on retrouve notamment **Amicu mulatteru**, **Campanile di San Ghjuvâ**, **Ritornu**, **Mamma**, **Sole Mio**, **Beata Funtanella** et tant d'autres titres toujours interprétés avec maestria par l'artiste à la voix unique.

Le public apprécie toujours les envolées vocales de **Mai** et ne manque pas de le lui démontrer chaleureusement à la fin de chaque chanson.

Sa fidèle équipe de musiciens sera également présente sur scène : les guitaristes **Ceccè** (son frère), **Régis Gomez**, **Richard Romani**, le bassiste **Stéphane Leca** et l'accordéoniste **Armand Paoli** contribueront à faire passer au public bastiais un beau moment de musique.

Nul doute que les deux derniers concerts de **Mai Pesce**, avant cet été, combleront les amateurs de belles chansons à l'usu nustrale !

Billets en vente à la **Mairie de Furiani**.

Tarif : 20€, à partir de 21h.

CONSEILLERS GÉNÉRAUX ÉLUS OU RÉÉLUS

Réélection sans problème pour **Pierre-Louis Nicolai** (Campoloru Moriani), **Sébastien Rocca Serra** (Lévie), **Marcel Francisci** (Zicavo), **Hyacinthe Mattei** (Ile Rousse), **Pierre-Marie Mancini** (Belgodère), **Michel Mezzadri** (Venaco), **Pierre Ghionga** (Corte), **Jean-Jacques Vendasi** (Bastia 3, Turette), **José-Pierre Mozziconacci** (Olmeto), et élus pour la 1^{ère} fois, **Madame Claude Degott-Serafino** (Bonifacio) et **Jean-Marie Vecchioli** (Alto di Casaconi).

■ **Les Elections Cantonales, en Corse**, ne sont pas de nature à bouleverser les majorités, en place. Notre analyse d'avant premier tour collait à la réalité sortie des urnes le 20 mars 2011.

Mis à part la péripétie qui a entaché le scrutin de **Luri** et la victoire au premier tour de scrutin de **Jean-Marie Vecchioli** dans l'**Alto di Casaconi**, l'ensemble des résultats est conforme à ce que tous les observateurs s'accordaient à enregistrer.

Toutefois, quelques résultats peuvent interpellé, comme celui qui verra au deuxième tour dans la **Conca d'Ora**, le candidat **Jean-Baptiste Arena** (autonomiste sans étiquette) s'opposer au candidat sortant, **Claudy Olmeta**, maire de **Saint-Florent** et **Jean-Pierre Leccia**, maire de **Oletta**, tous les deux se réclamant de la Majorité présidentielle !

Alors que la triangulaire qui, en **Corse-du-Sud**, appose dans le Canton de **Bastelica**, **Paul Pellegrinetti**, sortant à deux autres candidats sans étiquettes, **Pascal Leccia** et **Jean-Baptiste Giffon** étaient d'avantage prévisibles.

Dans le Canton de **Sagro-Santa-Giulia**, **Ange-Pierre Vivoni**, maire de **Sisco** seul en lice, confirmera une élection annoncée.

Alors que dans le Canton de **Niolu-Omessa**, **Jean-Baptiste Castellani** (UMP) n'aura pas la tâche facile face au maire de **Castirla**, **André Tomasini** (divers gauche), tout en demeurant solidement ancré dans un Canton qu'il représente depuis déjà des décennies

La surprise pourrait venir du Canton de **Prunelli-di-Fiumorbo**, où **Pierre-Siméon de Buochberg** (divers droite) a nettement devancé, le Candidat divers gauche, **François Tiberi** qui a vu **Jacky Bartoli** se retirer. La Majorité départementale, pourrait connaître là, son seul revers !

Alors qu'à **Bastia I**, le sortant divers droite **Jean-Louis Milani** semble assuré d'un deuxième tour tranquille face au candidat de gauche, **Jacques Orsini**.

A **Ajaccio**, si **Pierre Cau**, candidat sortant, devrait retrouver son fauteuil, face au cardiologue **Michel Mozziconacci**, fortement soutenu par la Municipalité, les autres duels sont plus ouverts.

Dans le Canton d'**Ajaccio I**, le sortant **Philippe Cortey** sera-t-il sorti par le candidat UMP, **Laurent Marcangeli** ? Ce duel fratricide interpelle chacun, sur l'état de la «droite», à **Ajaccio**.

Comme paraît incertain dans le Canton **Ajaccio IV**, la réélection du candidat sortant **Jacques Billard**, l'issue d'un second tour que lui dispute âprement **Stéphane Vanuc-**

ci, auteur d'un excellent parcours de premier tour !

Dans le Canton d'**Ajaccio III**, un duel inédit opposera **Jean-Jacques Ferrara**, divers droite, à **François Casasoprano**, divers gauche, soutenu par la municipalité. Un duel où l'ombre du candidat sortant, **Pierre Santoni** pèsera de tout son poids !

Dans les **Deux-Sevi**, **Nicolas Alfonsi** devra attendre, lui aussi, le verdict des urnes, le dimanche 27 mars pour savoir s'il continuera à occuper un fauteuil qu'il a gagné pour la première fois en 1962 !

Après le retrait du candidat, divers droite, **Stéphane Zanettacci**, le Sénateur **Nicolas Alfonsi**, affrontera **Antoine Versini**, candidat de **Femu a Corsica**.

Un enjeu politique majeur entre les tenants de deux conceptions opposées en ce qui concerne le destin en devenir de notre île !

■ **Cantonales Conca d'Oru** **Jean-Baptiste Arena et Sylvie Casalta**

«À la lecture des résultats obtenus, **Sylvie Casalta** et moi-même tenons à remercier les 952 électeurs de la **Conca d'Oru**, représentant 30% des voix, qui se sont reconnus dans notre démarche de renouveau politique à l'initiative du mouvement national dans sa diversité.

Notre projet est à la hauteur de l'espoir. Par ce vote historique, l'espace démocratique a retrouvé sa place naturelle. On nous annonçait un choc entre deux poids lourds, mais nous avons démontré que l'immobilisme et le clientélisme sont à l'agonie.

Nous serons présents au deuxième tour pour la victoire !

Notre ambition est de fédérer toutes les énergies progressistes pour que ce système archaïque s'effondre définitivement.

Tutti insieme per a vittoria, u 27 demu un soffiu novu à a Conca d'Oru !»

■ **Point de Vue :**

Montée du Front National : les organisations patronales et les syndicats responsables

Le Cerf s'inquiète de la montée des discours populistes qui se nourrissent d'un sentiment croissant de précarité, d'incertitude et d'injustice chez nombre de patrons et de salariés qui se détournent des partis politiques traditionnels.

La montée des extrêmes est inversement proportionnelle à la défaillance de représentativité et d'efficacité des corps intermédiaires. Et est en passe de modifier le paysage politique, mais pour quelles promesses ? Ainsi, la réforme de la représentativité et pour commencer la représentativité patronale, comme l'a indiqué le **Chef de l'Etat**, par la bouche de **François Fillion** dans son discours de politique générale, est bien plus qu'une urgence. Elle est vitale, pour que la fracture ne consume pas ce pays et que les extrêmes ne trouvent plus dans la jachère de la représentativité qui a confisqué depuis trop longtemps la parole des **Français**, le terrain propice à leur expansion. Et, surtout, pour que ce pays, en s'appuyant sur ses forces vives et sa créativité, se remette en marche.

Moins de 8% des entreprises et des salariés adhèrent à des syndicats qui continuent de voire baisser le nombre de leurs effectifs, alors que leurs ressources financières continuent d'augmenter : dès lors, les organisations dites représentatives n'ont plus besoin d'adhérents, ni d'écouter leurs mandats pour parler au nom de tous ! En 2009 et 2010, les principales organisations syndicales et patronales ont procédé au renouvellement de leur **Secrétaire Général** ou de leur **Président** sans qu'aucun candidat ne soit en mesure de se présenter contre le sortant. S'agit-il du plébiscite de l'action de ces dirigeants ou le signal alarmant que la démocratie sociale est en panne ? Les taux de participation catastrophiquement bas aux élections professionnelles, prouvent que les syndicats patronaux ne les représentent pas, devraient éclairer ceux qui ont encore des doutes sur le sujet.

Sant'Andrea di u Cotone

Dominique Domarchi, Maire de la Commune, n'est plus

Notre journal s'incline devant la douleur de la famille de **Monsieur Dominique Domarchi**, maire de la commune, arraché à l'affection des siens et à l'estime de ses nombreux amis, par des mains assassines qui n'ont pas hésité à l'abattre, chez lui, alors qu'il regagnait son domicile.

Ce drame de la violence est unanimement condamné – un élu de plus, touché !

La Corse s'interroge, avec indignation, sur la facilité à tuer !

Paesi di

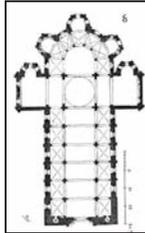


CALENZANA : Soirée sur le thème de la mer

Les associations «I Sbulca Mare» et «Ventu di Mare» proposent une soirée des plus conviviales le samedi 2 avril à partir de 19 heures au préau. Seront organisés un concours de photos, des projections de films et un buffet marin. Les personnes qui souhaitent participer au concours de photographies peuvent les envoyer par mail à Ventudimare@sfr.fr avant le 29 mars à 12 heures. Les clichés seront projetés sur grand écran au cours de la soirée et après sélection les prix seront attribués.

Et fermeture de l'église

L'abbé Coeroli, curé de la paroisse, vous informe qu'en raison des travaux de l'église Saint-Blaise, elle sera fermée jusqu'au 17 avril, le dimanche par mail à Ventudimare@sfr.fr. Les personnes qui souhaitent se recueillir peuvent se rendre à la chapelle Saint-Antoine. Les messes paroissiales continuent d'être célébrées à la chapelle d'hiver. Les obsèques se dérouleront à la Casazza.



Et Carnaval

Le roi Carnaval sera brûlé le vendredi 25 mars après le défilé en costume des enfants, lequel partira de l'école à 13 heures 30. À partir de 18 heures 30, rendez-vous sur la place du monument pour la grande fête avec une animation musicale rondement menée par le Bastia Blues Band.

PROPRIANO : Loto des Restaurants du Cœur

Les Restaurants du Cœur de Propriano mettent en place avec la collaboration des pompiers du Rizzanese un grand loto le samedi 2 avril à 19 heures à la caserne. Tous les bénéfices seront reversés aux Restaurants du Cœur. De nombreux lots sont à emporter dont un écran plasma, une machine à laver, des ordinateurs portables. Vous pouvez réserver au 06 80 59 58 69 ou au 06 81 26 37 12.



VENTISERI : Collecte de lunettes optiques

La collecte de lunettes par l'association Saint-Vincent-de-Paul se déroule sur plusieurs communes jusqu'au 30 mars aux lieux suivants : école de Sari-Solenzara, de Travu-Ventiseri, de Ghisonaccia, Lycée et Collège du Fium'Orbu, optique Lagraula centre commercial Casino à Migliacciaru et centre Leclerc de Ghisonaccia.



VALLE DI CAMPULORU : Soirée Pulenta

Dernier rappel pour l'associu Santa Cristina qui met en place une grande soirée Pulenta le samedi 2 avril à partir de 20 heures. Au menu pulenta, figatellu, fromage, dessert avec une coupe de champagne offerte, le vin étant compris. Le tarif est fixé à 20 euros par personne. Il faudra réserver avant le 29 mars au 06 45 31 19 09 ou au 06 81 59 59 80.

PIETRALBA : Permanence de l'ADMR

L'association d'aide à domicile en milieu rural ADMR du Pays de l'Ostriconi organise sa permanence le lundi après-midi de 14 heures à 17 heures à la mairie de Pietralba. Renseignements auprès de Mme Buttafoco ou Melle Giraudier au 06 01 07 68 85 ou au 04 95 48 20 07.



ARBELLARA : Bibliothèque

La bibliothèque d'Arbellara sera rouverte au mois de mars pour le plus grand plaisir des lecteurs. Une réorganisation a été opérée avec l'achat de nouveaux livres. Des discussions, lectures et échanges permettront de rendre les lieux plus conviviaux. La bibliothèque ouvre ses portes les mardis et jeudis après-midi de 14 heures à 17 heures et les mercredis matin de 10 heures à 12 heures. Pour obtenir des renseignements contactez Sylvia au 06 31 38 28 75 ou Marie-Christine au 06 09 91 02 00.



CORTE : BAFA

Pour devenir animateur en Accueil collectif de mineurs, vous devez au préalable passer votre BAFA, Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur. A Rinascita CPIE Corte et Centre



Corse proposent une formation dans ce dessein. Une première session de formation théorique se déroulera du samedi 16 au samedi 23 avril en internat ou externat. Cette formation a pour objet de fournir au candidat les connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique d'un accueil collectif de mineurs avec des informations sur les publics accueillis et sur les techniques d'animation. Renseignements auprès de l'association au 04 95 61 14 36, poste 1.

SARI-SOLENZARA : Cours de Danse

Des cours de danse organisés par l'association Tango passionato se déroulent tous les vendredis à la salle polyvalente de la Maison des Associations de 20 heures à 21 heures 30.



Renseignements au 06 23 25 49 85.

TRAVO : L'artisanat en fête

L'amicale laïque des écoles de Travo fêtera la deuxième édition d'Artisanat en fête le samedi 16 avril. Les producteurs qui souhaitent participer pour présenter leurs produits fermiers, leurs vins, leurs biscuits leurs fromages de même que tout ce qui a un rapport avec l'artisanat d'art, peuvent prendre contact au 04 95 57 83 77, 06 10 27 31 65 ou au 06 62 73 85 01.



SARTÈNE : Lancement de l'OPAH

Paul Quilichini, le maire de Sartène, tient à informer la population que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat a débuté le 8 mars 2011.



Le but de cette opération est d'engager une politique permettant le développement de la commune à travers la réhabilitation du bâti. Les propriétaires bailleurs et occupants pourront ainsi bénéficier d'aides spécifiques. Pour obtenir des informations, vous pouvez vous rendre aux permanences organisées à la mairie tous les jours de 9 heures à midi.

Contact : 04 95 77 74 06.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

41

COMM'ON

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300 euros
Siège social : RN 198 - Village de Solenzara
20145 Sari Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sari Solenzara du 17/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **COMM'ON**

Siège social : RN 198 - Village de Solenzara - 20145 Sari Solenzara

Objet social : L'organisation, la promotion et/ou la gestion d'évènements, la conception et la réalisation de campagnes publicitaires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 300 euros

Gérance : Madame PAOLI Audrey Dominique Helena

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
La Gérance.

43

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ota du 01/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **LE SOLEIL COUCHANT**

Siège social : Lieu dit Porto 20150 OTA (Commune d'Ota),

Objet social : Restauration Traditionnelle

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Toussaint MARANELLI, demeurant Lieu dit Porto - 20150 OTA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MOURY PLOMBERIE**

Siège : Résidence Santa Régina, Lieu-dit Petrelle, Casatorra, 20620 Biguglia

Objet : Plomberie, chauffage, frigoriste et activités connexes

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 3000 euros en numéraire

Gérant : M. Bruno Moury, domicilié Lot A Sulana, n°4, 20290 Borgo

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

33

ROSSINI Frères

Société Civile
Au capital de 1000.00 euros
Siège social : Village de Serriera
20147 Serriera

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio le 22 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ROSSINI Frères**

Forme sociale : Société Civile

Siège social : Village de Serriera - 20147 Serriera

Objet social : L'acquisition d'immeubles et de terrains situés en Corse, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et terrains et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur ROSSINI Michel, Ange, demeurant La Marine Porto - 20150 Ota.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

36

- M P S MURANO -

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 21 mars 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 22 mars 2011 bordereau n°2011/198, case n°1, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : **M P S MURANO**

Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame Muriel PERRINO épouse SIMONGIOVANNI, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 AJACCIO, est désignée statutairement en qualité de gérante associée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Muriel SIMONGIOVANNI,
Gérante.

35

- A P MURANO -

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 21 mars 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 22 mars 2011 bordereau n°2011/198, case n°2, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : **A P MURANO**

Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Antony PERRINO, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio, est désigné statutairement en qualité de gérant non associé.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio,

Pour avis et mention,
Antony PERRINO, gérant

18

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **chrisval**

Sigle : dc

Capital : 5000 euros

Siège : 37, bd Paoli, 20200 Bastia

Objet : Vente complements alimentaires, vêtements, matériel de sport

Durée : 99 ans

Gérant : M. Doulay Christophe, 7 rue Chanoine Letteron, 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Bastia en date du 10 mars 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **R I Z J**

Siège social : 18 rue du Fort Lacroix 20200 Bastia (Corse)

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 200 euros

Gérance : - Monsieur José GIORGI, demeurant à 20200 Ville-di-Pietrabugno (Corse) Immeuble Le Pietraserena ; Monsieur Régis VANNUCCI, demeurant à 20200 Bastia (Corse) 18 rue du FORT LACROIX,

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou Le gérant

65

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Santa Réparata di Balagna en date du 3 février 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **VOCE VIVA**

Siège : Santa Réparata di Balagna (Corse), 23 Palmentu

Objet : Création, interprétation de musiques et chants corses

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1500 euros

Gérance : Monsieur Alexis Giuly, demeurant à Monticello (Corse), 23, Lotissement Orabona, et Mme Nicole Edmonde Grougnet, demeurant à Feliceto (Corse), Casa alla vigna alla fontana

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention, la gérance.

25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 17/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **NOLLA**

Siège : 23, Avenue Impératrice Eugénie, Entrée 1, 20000 Ajaccio

Objet : Vente de gadgets, articles de plage, bijoux, corail, textiles, souvenir

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Gérance : Monsieur Ivan Poitou-Paolini, demeurant, 23, Avenue Impératrice Eugénie, Entrée 1, 20000 Ajaccio

- Monsieur Eric, Juste, Claude Fanego, demeurant, 2, rue Gabriel Péri, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 21/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **AVENIR PUBLICITAIRE**

Siège social : Immeuble Terrazoni, Route de Bastia 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Fabrication d'appareils électriques ; Fourniture et pose de panneaux publicitaires,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 euros,

Gérance : Monsieur Stéphane, Patrick, Roger, Raymond NIVELON, demeurant

Route de Palavesa 20137 PORTO VECCHIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



AVIS DE MARCHE - IS D 03/2011

SECTION I. Identification du pouvoir adjudicateur :

I.1) Nom, adresses et points de contact : Département de la Haute-Corse ; Hôtel du Département - Rond-point Maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex 9 - Téléphone : +33 495555779, email : afilippi@cg2b.fr, fax : +33 495550237 - Adresse internet : <http://www.cg2b.fr> Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achat-public.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques peuvent être obtenues : Département de la Haute-Corse - Service du Domaine Départemental, Mme ROBINAULT-VANNI Fabienne - Rond Point Maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex 9 - Tél : +33 495555808, e-mail : frobinault@cg2b.fr - Fax : +33 495550231

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_t3us77WwMV

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées, où le cahier des charges et où les documents complémentaires et Renseignements administratifs peuvent être obtenus : Département de la Haute-Corse ; Service Juridique et de la Commande Publique, M. Filippi Antoine - Hôtel du Département - Rond-point Maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex 9 - Téléphone : +33 495555779, URL : email : afilippi@cg2b.fr, fax : +33 495550237 https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_t3us77WwMV

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivités territoriales - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'un autre pouvoir adjudicateur : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Acquisition et livraison de petites fournitures de bureau, de machines de bureau, de papiers et papiers recyclés pour les services du Département de la Haute-Corse.

II.1.2) Type de marché et lieu de livraison des fournitures : Achat de Fourniture - Lieu d'exécution : Département de la Haute-Corse - 20405 Bastia - Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique : La mise en place d'un Accord-cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre, (reconductions comprises) : 48 mois.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'accord cadre est exécuté au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande successifs selon des modalités expressément prévues par le marché et pendant la durée de validité de ce dernier. Au sens de l'article 77 du code des marchés publics, il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum, sans renégociation ou remise en concurrence.

II.1.5) Description succincte du marché : Acquisition et livraison de petites fournitures de bureau, de machines de bureau, de papiers et papiers recyclés pour les services du Département de la Haute-Corse.

II.1.6) Classification CPV : 30192000, 30190000 ; 30197630 ;

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

II.1.8) Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

Information sur les lots	Montant minimal annuel en euros TTC	Montant maximal annuel en euros TTC	CPV
Lot 1 : petites fournitures de bureau individuelle	53.820	215.280	30192000
Lot 2 : Machines de bureau et leurs consommables	2990	11.960	30190000
Lot 3 : Papiers et papiers recyclés	53.820	215.280	30197630

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Marchés passés avec montants minimum et avec montants maximum annuels.

II.2.2) Options (au sens communautaire) : Oui, marché reconductible trois fois (avenants et marchés complémentaires éventuels autorisés).

II.3) Durée de l'accord cadre : Chaque marché est conclu pour une période initiale d'un an, reconductible 3 fois annuellement, sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans. Il débutera à compter de la date de sa notification.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il n'est pas prévu le versement d'une avance.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement : Marchés passés sur les fonds propres du Département. Paiement par mandat administratif à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Marché traité à prix unitaires. Les comptes seront réglés suivant les dispositions des articles 11 et 12 du CCAG FCS.

Les prix sont révisibles par ajustement.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ; - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

III.2.2) Capacité économique et financière : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires, concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ; - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. Les co-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les nouveaux formulaires DC1 et DC2 qui leurs sont remis avec le dossier de consultation (Précisions données au règlement de la consultation).

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Qualité : 50%
2. Prix : 40 %
3. Délais de livraison : 10 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC n° 03 / 2011

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 9 mai 2011 à 12h00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Oui

(Date de publication envisagée du prochain avis : 1er semestre 2015)

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « Qualité » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 8. Les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation et répondre électroniquement selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex
Tél : +33 495328866. Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Fax : + 33 495323855 URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 23 / 03 / 2011

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 9 mai 2011 à 12h00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Jean LECCIA.

POUR FACILITER
VOS ENVOIS.....

al@informateurcorse.com

**OFFICE NOTARIAL
DE ROGLIANO**
20248 Macinaggio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine Paoletti, notaire à ROGLIANO (Haute Corse), soussigné, les DIX-NEUF MARS DEUX MILLE ONZE, en cours de publication au bureau des Hypothèques de Bastia a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : "SCI 1 RUE ABBA-TUCCI".

Forme : Société Civile

Capital social : CINQUANTE SEPT MILLE EUROS (57.000,00 euros).

Siège social : BASTIA (Haute-Corse), 1 Rue Abbatucci

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : Madame Lucie PANCRAZI, demeurant à Bastia (Haute-Corse), 55, Boulevard GRAZIANI, a fait apport à la société des biens et droits immobiliers situés sur la commune de BASTIA (Haute-Corse), dans l'ensemble immobilier situé 1 Rue Abbatucci formant le(s) lot(s) numéro(s) 21 et 22, consistant respectivement en :

* Au rez-de-chaussée, un local comprenant une pièce avec une soupenne ayant une ouverture sur ladite rue et une ouverture sur la cour intérieure de l'immeuble.

* Et au rez-de-chaussée, un local comprenant une pièce ayant une ouverture sur ladite rue et une ouverture sur la cour intérieure de l'immeuble, apport évalué à CINQUANTE SIX MILLE EUROS (56.000,00 euros), net de tout passif.

Monsieur Pierre NICOLAI, demeurant à BASTIA (Haute Corse), 55, Boulevard GRAZIANI, a fait apport à la société de la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 euros).

Mademoiselle Ursula NICOLAI, demeurant à AIX EN PROVENCE (Bouches-du-Rhône), 30 Rue LIEUTAUD, a fait apport à la société de la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 euros).

Gérance : Mme Lucie Pancrazi épouse Nicolai

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Cession de parts sociales - Agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis,
Maître Antoine PAOLETTI.

SERVIM CORSE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622 euros
Siège social : 9, Avenue Piccioni
20220 Ile-Rousse (Corse)
300 918 539 RCS Bastia

L'assemblée générale par une décision en date du 31 décembre 2010, après avoir entendu le rapport de Monsieur Charles Volpei, liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia

Pour avis,
Le liquidateur.

Cabinet G H M

Avocats au Barreau de Nice
6, rue Adolphe de Rothschild
06000 Nice

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp en date à Ajaccio du 10/03/2011, enregistrée au SIE Ajaccio, le 17/03/2011, bord. 2011/183, case n°3, il a été constitué une Société par actions simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DRIVE PRO

Capital : 2000,00 euros

Siège : Lieu-dit Vincente, 20167 Tavaco

Objet : Toutes opérations se rattachant aux sports mécaniques : location, achat, vente et préparation de véhicules automobiles. Organisation et participation à des événements promotionnels et à des compétitions se rapportant à l'automobile et aux sports mécaniques.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Président : Monsieur Joseph Lanfranchi, né le 27/03/1967 à Ajaccio (2A), de nationalité française, demeurant Lieu-dit Vincente, 20167 Tavaco.

Agrément pour les cessions d'actions : Par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'admission aux assemblées est ouverte aux actionnaires.

La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

SCI AMAZONE

Au capital de 1524,49 euros
Siège social : L'Acate n°16 - Les Ecoreuils
Rue des Mésanges - 83136 Rocbaron
RCS Draguignan : 403 836 166

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er mars 2011, il a été décidé à compter du 1er mars 2011, de transférer le siège social de l'Acate n°16, Les Ecoreuils, Rue des Mésanges, 83136 Rocbaron, au Hameau de Scale, 20121 Rezza.

Gérant : M. Alain Mourey, Hameau de Scale, 20121 Rezza.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Ajaccio.

GJULINA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Les Echoppes
Résidence du Golfe d'Ajaccio - Porticcio
20128 Grosseto Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Grosseto Prugna, du 15.03.2011, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : GJULINA

Siège social : Les Echoppes - Résidence du Golfe d'Ajaccio - Porticcio - 20128 Grosseto Prugna

Objet : Restauration, plats à emporter, vente de boissons, salon de thé, glacier, crêperie, sandwicherie

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 8000 euros

Gérance : Mme Laura Pierandrei, demeurant Cimeria, 20123 Pila Canale ; Mme Mélanie Delphine, Gorendiawe, demeurant Quartier Braghittaccia, 20123 Pila Canale ;

Immatriculation de la société : au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
La gérance.

- A P BASTELICACCIA -

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.200 euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 21 mars 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 22 mars 2011 bordereau 2011/198, case n°3, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : A P BASTELICACCIA

Capital : 1.200 euros divisé en 120 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Antony PERRINO, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon route des Cèdres - 20000 Ajaccio est désigné statutairement en qualité de gérant non associé.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Antony PERRINO, gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ota du 01/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LES PALMIERS

Siège social : Lieu dit Porto 20150 OTA (Commune d'Ota)

Objet social : Restauration traditionnelle

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Victor MARANELLI, demeurant Lieu dit Porto 20150 OTA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

ARMAGUEDON

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique au capital de 8000 euros
Siège : Chez CORSE GAZ - BP N°7
20290 Lucciana - RCS Bastia : 440 517 886

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2008, il résulte que : L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2008 et sa mise en liquidation. L'associé unique susvisé a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent Pietri, demeurant 51, Boulevard Jean Jaurès, 92100 Boulogne-Sur-Seine, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Chez CORSE GAZ - BP n°7 - 20290 Lucciana, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 01/03/2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PIERRE CULIOLI

Siège social : Route de Renajolo, Muratello 20137 PORTO VECCHIO

Objet social : Installation Electrique, Travaux d'installation électrique, courant fort, courant faible, alarme intrusion, automatisme, portail, climatisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 euros,

Gérance : Monsieur Pierre, Jean, Michel CULIOLI, demeurant Route de Cipponu, Muratello 20137 PORTO VECCHIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

AGHJA

Société Civile Immobilière
Au capital de 15.244,90 euros
Siège social : Sinale - 20167 Tavaco
410492284 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions en date du 10 mars 2011, la gérance a constaté la réduction du capital social de 15.244,90 euros à 7637,70 euros par rachat et annulation de 499 parts sociales suite au retrait d'un associé, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention** :

Le capital de fondation est fixé à 15.244,90 euros divisé en 1000 parts sociales de 15,2449 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

* **Nouvelle mention** :

Le capital est fixé à 7637,70 euros divisé en 501 parts sociales de 15,2449 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°14, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 11 au 17 mars 2011, N°6355. Concernant l'avis de constitution de la SARL LE PACHA.
Il fallait lire : Capital : 4000 euros
Et non : Capital : 1000 euros, comme cité par erreur.
Il fallait lire : Gérant : M. Tarik Krimi...
Et non : M. Tarick Krimi, comme cité par erreur. Le reste sans changement.

" MOBY DICK "

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.318.500 euros
Siège : Chez Mme Lara Pandolfi - Le Village
20146 Sotta - RCS Ajaccio 341 556 942

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2010, l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de deuxième Directeur Général à compter du même jour.

- Mademoiselle Lara Pandolfi demeurant à Sotta, 20146, Le Village.
Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

04

PARTI RADICAL DE LA CORSE**AVIS DE CONVOCATION**

Les Présidents des Fédérations Départementales de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse du Parti Radical convoquent par la présente l'ensemble de leurs adhérents aux deux assemblées générales, en vue d'organiser la participation de leurs Fédérations au Congrès National du Parti Radical qui se tiendra à Paris les 14 et 15 mai 2011.

Les deux assemblées générales départementales se tiendront à Corté (Haute-Corse) à l'Université Pascal Paoli/Universita Pasquale Paoli (Salle 8 UFR/Droit - Campus Mariani - Avenue Jean Nicoli - 20250 CORTE) le samedi 9 avril 2011 à 10 heures 30 très précises.

Cet avis tient lieu de convocation.

Jean-Marc CRESP (Président de la Corse-du-Sud)
Charles STRABONI (Président de la Haute-Corse)

30

COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI - Tél : 04 95 38 56 32

Correspondant : Le Maire

Objet du marché : Marché à bon de commande pour travaux de préparations sur divers chemin communaux.

Procédure de passation : Procédure adaptée - Article 28 CMP

Structure du marché : Ce marché fait l'objet d'un fractionnement en bon de commande suivant la définition de l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seront exécutés par bon de commande successive émis selon les besoins de la personne publique.

Le montant annuel sera de :

Minimum 10.000 euros HT - Maximum 110.000 euros HT

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée initiale de 1 an à compter du jour de leur notification. Il sera reconduit 2 fois.

Délai d'exécution : Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché.

Chaque bon de commande précisera le délai d'exécution.

Date prévisionnelle de commencement de travaux : AVRIL - MAI 2011

Critères de sélection de candidatures : Conformément aux articles 43 à 46 du code des marchés publics, les candidats devront fournir, les garanties et capacités professionnelles, techniques et financières. Les imprimés DC sont téléchargeables sur www.minefe.gouv.fr

Capacité économique et financière. Références requises :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (imprimé DC2)

Référence professionnelle et capacité technique. Référence requise :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années :

- présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestation de bonne exécution pour les travaux les plus importants :

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature :

- attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter :

- si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

NOTI 1 : (ex. imprimé DC6) ou pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D.8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

NOTI 2 : (ex. imprimé DC7) ou attestation et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : l'euro

Critère d'attribution : offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

La valeur technique : 60 % - Le prix de prestation : 40 %

Date limite de réception des offres : 20 avril 2011 à 11 heures

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : MAIRIE DE SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

Modalités et adresse de remise des plis : MAIRIE DE SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

Horaires de la mairie : du lundi au jeudi de 8h à 12h de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h à 12h00

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'exécution des recours :

Tribunal administratif - Chemin Monte Piano - 20200 BASTIA

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

Date d'envoi à la publication : Le 22 mars 2011

Le Maire, J.A SANGUINETTI.

01

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE BORGIO

2ème parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n°2011055-0005 en date du 24/02/2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Borgio, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que commissaire enquêteur **Madame Carole SAVELLI**, demeurant Domaine d'Acquaniella BP 9 à l'Ile-Rousse (20220).

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Borgio le :

- lundi 21 mars 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 1er avril 2011 de 14h00 à 17h00
- vendredi 15 avril 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 21 avril 2011 de 9h00 à 12h00.

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Madame Claire VALLECALLE, demeurant 6 rue Notre Dame de Lourdes à Bastia (20200) comme commissaire suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Borgio du 21 mars au 21 avril 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Borgio et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

02

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE BIGUGLIA

2ème parution.

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011055-0003 en date du 24/02/2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Biguglia, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que commissaire enquêteur **Monsieur Olivier BONNOT**, demeurant 18, rue Colonella à Bastia (20200).

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Biguglia le :

- le lundi 21 mars 2011 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 1er avril 2011 de 9h00 à 12h00
- le lundi 18 avril 2011 de 14h00 à 17h00

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Monsieur Gérard NAUDET, demeurant Immeuble le colomba, route du fort de Toga à Bastia (20200) comme commissaire suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Biguglia du 21 mars au 21 avril 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Biguglia et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Tel : 04 95 32 04 40

Fax : 04 95 32 02 38

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval BP 215

à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif,
F-20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215, à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier - F-20187 AJACCIO CEDEX

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Réalisation de la prise de la Figarella et d'un réservoir de régulation

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Travaux.

Type de travaux : Exécution.

Lieu principal d'exécution : BALAGNE.

Code NUTS FR83.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : Aménagement hydraulique de la Balagne Mise en place du remplissage complémentaire de Codole par la Figarella - Réalisation de la prise et du réservoir de régulation. La consultation concerne pour l'essentiel les travaux suivants : Les principales interventions consistent en : - La réalisation d'une prise d'eau capable d'entonner 650 l/s et comportant notamment environ 230 m³ de béton armé, des enrochements et des équipements hydrauliques, - la réalisation d'un réservoir de 500 m³ à ciel ouvert en béton armé, ayant la double fonction d'ouvrage de dessablage et de mise en charge. - la mise en place des tronçons de connexion des ouvrages au futur réseau proprement dit, réalisé par ailleurs - La mise en place des vannes et équipement hydro mécaniques permettant de gérer et entretenir ces ouvrages

II.1.6) Classification CPV : 45240000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

II.1.8) Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options : Oui.

Description des options : Option 1 : Parement en pierres du pays sur le réservoir.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Forme du prix révisable

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

III.2.2) Capacité économique et financière :

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : NE SONT PAS ADMISES: Les candidatures qui n'ont pas de niveaux de garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : "Les références en travaux similaires (Terrassements - Réalisation de réservoirs d'eau - réalisation de montages hydromécaniques - réalisation d'ouvrages en rivière correspondant à la référence CPV 45240000 de la nomenclature européenne) en précisant les chiffres d'affaire correspondant exécutés en propre ou en participation par l'entreprise, et certifiés par le Maître de l'Ouvrage ou le Maître d'oeuvre .

III.2.4) Marchés réservés : Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Appel d'Offre Ouvert.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Prix (55 %)

Valeur technique (45 %)

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0074.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

02-05-2011 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Renseignements complémentaires : Valeur technique sera appréciée à partir du mémoire technique remis par le candidat : 0.10 Analyse des spécificités du chantier. 0.15 Procédures et méthodologies envisagées (analyse des ateliers, ordonnancement). 0.10 Moyens humains 0.10 Qualité et pérennité des fournitures (avec notamment les normes, types de protections, marque des équipements hydromécaniques ...). Le mémoire technique comportera les informations suivantes : planning des travaux-la présentation de l'organisation et des moyens affectés à l'opération, à la fois sur le plan humain (nombre, qualification des principaux intervenants pour la direction des travaux, l'encadrement de chantier, la main d'oeuvre d'exécution, ..., organisation et prestations prévues pour les réunions de chantier) et technique (matériels affectés au chantier, provenance des matériaux, etc...), - la façon dont l'entrepreneur compte organiser la sécurité sur le chantier (moyens humains et matériels mis à disposition, organisation), ainsi que l'organisation du passage, en tenant compte des contraintes de circulation, - les mesures prises pour garantir la propreté des lieux et le respect de l'environnement, - la façon dont il compte respecter le délai (programme d'exécution des ouvrages indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier), - la liste des sous traitants qui, tout en n'étant pas désignés au marché, sont susceptibles d'intervenir ultérieurement, - les caractéristiques des conduites et équipements hydromécaniques proposés. Les caractéristiques des matériaux mis en oeuvre pour la construction des ouvrages (bétons, adjuvants éventuels, etc...) - toutes justifications et observations utiles que l'Entrepreneur souhaite apporter à son offre.-----Voir conditions de remise des plis dans le règlement de la consultation.

Durée du marché : 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2) Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral, F-13282 Marseille

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse Direction Juridique et Commande Publique - 22 Cours Grandval BP 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 22-03-2011

Classification des produits : * Travaux de construction.

31

COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

commune de SANTA LUCIA DI MORIANI
mairie de SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230
Tel : 0495385632 / Fax : 0495385717

Correspondant : Mr. le Maire de SANTA LUCIA DI MORIANI.

Procédure de passation : Marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Objet du Marché : Ensemble tracteur et élagueur

Date limite de réception des offres : 12/04/2011 à 16 heures.

Justifications à produire dans le cadre de la candidature :

* Estimations, imprimés DC1 - DC2 - DC3

Critères de sélection des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- prix des prestations : 50%
- valeur technique : 40%
- délai de livraison : 10%

Adresse de remise des plis : Les plis devront être adressés à Monsieur le maire de la commune de SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/03/2011.

Le Maire,
J.A. SANGUINETTI.

29

COMMUNE DE MURO

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

Nom et adresse du Maître d'ouvrage :

Commune de Muro

Correspondant : Monsieur le Maire de Muro - 20225 MURO

Tél : 04.95.61.72.16 - Télécopie : 04.95.61.81.51

Courriel : casacumuna.20225.muro@wanadoo.fr

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre de travaux d'AEP

Lieu d'exécution : Territoire communal de Muro

Caractéristiques principales de la mission : Maîtrise d'oeuvre d'une première phase de travaux prioritaires et études techniques des phases ultérieures.

Délai d'exécution : Sera fixé dans le cadre de l'Acte d'engagement du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations : mois de mai 2011.

Type de procédure : Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du CMP.

Conditions de participations : Pourront participer à la présente démarche les entreprises présentant des références correspondant aux prestations de l'opération et les moyens et personnels correspondants.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les pièces de la consultation et des critères ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique de l'offre : 50 %
- Prix des prestations : 40 %
- Délais d'exécution : 10 %.

Date limite de réception des offres : Vendredi 29 avril 2011 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements : Dossier gratuit remis en mairie 20225 Muro et sur demande au : 04.95.61.72.16

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : M. Jean-Louis Inial - 2 rue Paradis, 06000 Nice, gsm : 06 13 53 02 93 tél/télécopieur : 04-93-88-37-25, courriel : jl-inial@wanadoo.fr

Date d'envoi du présent avis à la presse : 22 mars 2011.

38

LOU MALIBU

Sodété à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siege social : Plage de Calvi
Route de la Pinède - 20260 Calvi
449 288 844 RCS Bastia

Suivant décision en date du 12 mars 2011, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Hugues MESSINA de ses fonctions de gérant à compter du même jour et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Patrick KRAN, demeurant à ALGAJOLA (20220), Lieudit Cocani, pour une durée illimitée à compter du même jour. Les statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.

Pour avis - La gérance.

44

La convention de location gérance intervenue suivant acte S.S.P. en date du 01.03.2004,
Entre ESSO SOCIETE ANONYME FRANCAISE, au capital de 98.337.521,70 euros, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400) 5/6 Place de l'Iris et la SARL STATION DU PRADO, dont le siège social est situé à BASTIA (20600) Immeuble Fleur de Mai - Avenue de la Libération - Quartier Lupino, concernant le fonds de commerce de distribution d'hydrocarbures, huiles, pétroles et dérivés sis à BASTIA (20600) Immeuble Fleur de Mai - Avenue de la Libération - Quartier Lupino, Sous l'enseigne « ESSO SERVICE DU PRADO » A échu à compter du 28.02.2011.

32

COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

commune de SANTA LUCIA DI MORIANI
mairie de SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230
Tél : 0495385632 / Fax : 0495385717

Correspondant : Mr le Maire de SANTA LUCIA DI MORIANI

Procédure de passation : Marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Objet du Marché : Achat camion plateau VL

Date limite de réception des offres : 12/04/2011 à 16 heures.

Justifications à produire dans le cadre de la candidature :

* Estimations, imprimés DC1 - DC2 - DC3

Critères de sélection des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- prix des prestations : 50 %
- valeur technique : 40 %
- délai de livraison : 10 %

Adresse de remise des plis : Les plis devront être adressés à Monsieur le maire de la commune de SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/03/2011.

Le Maire,
J.A. SANGUINETTI.

52

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES DE CORSEAVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Direction régionale des affaires culturelles de Corse

1, chemin de la Piétrina

Villa San Lazaro

BP 301 - 20 181 AJACCIO CEDEX 01

2. **Personne responsable du marché** : le directeur régional des affaires culturelles

3. **Mode de passation** : procédure adaptée (art. 28 du CMP)

4. **Objet du marché** : relevé architectural de la chapelle Santa Maria sur la commune de Cambia

5. **Modalités d'obtention du cahier des charges et renseignements techniques et administratifs** : Contacter Aurélie Haméquaux - DRAC de Corse - 04 95 51 52 24

6. **Critères d'attribution** : Références - Prix

7. **Date limite de réception des offres** : 15 avril 2011 - 17h

8. **Date d'envoi du présent avis** : 23 mars 2011

03

COMMUNE DE CANAVAGGIA

APPROBATION DE LA RÉVISION
DE LA CARTE COMMUNALE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.124-1 et suivants, et R.124-1 à R.124-8 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2010 prescrivant la révision de la carte communale ;

Considérant le projet de carte communale, notamment le rapport de présentation et les documents cartographiques ;

Considérant la réunion de travail avec les services de l'état (DDTM SUH) en date du mercredi 29 septembre 2010 ;

Vu l'avis favorable des services de l'Etat relative au projet de révision de carte communale en date du 9 décembre 2010 ;

Vu l'arrêté du conseil municipal en date du 11 octobre 2010 qui arrête le projet de carte communal ;

Vu la décision du tribunal administratif de Bastia n°E10000095/20, en date du 25 octobre 2010 nommant monsieur Gilbert CHIARELLI, commissaire enquêteur ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 29 novembre 2010 au 29 décembre 2010 ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 28 janvier 2011 ;

Vu l'arrêté d'approbation du conseil municipal en date du 31 janvier 2011 ;

Vu l'arrêté d'approbation de la préfecture de Haute-Corse, n°2011068-0006 en date du 9 mars 2011 ;

La commune de Canavaggia chargée de l'élaboration de la révision de la carte communale, informe la population de son approbation.

Le Maire informe, conformément à l'article * R124-8 du code de l'urbanisme, que la délibération du conseil municipal (31/01/11) et l'arrêté préfectoral (09/03/11) sont affichés pendant un mois en mairie.



39

Patrick DUPIRE

Avocat
Parc de l'Angevine, 152. ch. de l'Aumône Vieille - 13400 Aubagne

**SOCIETE D'EXERCICE
LIBERAL DE DIRECTEURS DE
LABORATOIRES D'ANALYSES
DE BIOLOGIE MEDICALE
DIRECTEUR MONSIEUR**

ROLAND VIALLE

Société d'exercice libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 640.000 euros
Siège social : Immeuble Santa Maria
Lupino - 20600 Bastia
R.C.S Bastia : 328 602 115

Suivant PV d'AGE du 10 février 2011, les associés ont confirmé :

- La nomination en qualité de co-gérant de Monsieur Florent TOMASI demeurant à Bastia (20200) - Résidence Le Riviera - Rue Paratojo, à compter du 7 janvier 2011, date de l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé.

- La démission de Monsieur Jésus SANCHEZ, de son poste de co-gérant à compter de la même date.
Mention faite au RCS de Bastia.

06

PRESTIGE CONCEPT

SARL au capital de 6.600 euros
Siège social : Lieu dit Archiquadra
20137 Lecci - RCS Ajaccio 504 427 592

Aux termes d'une délibération en date du 12/01/2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Catherine MORICE et décide de nommer en qualité de nouvelle gérante Mlle Perrine MARTIN demeurant 3 Bis Rue Alexandre Dumas 78110 LE VESINET pour une durée illimitée.

La Gérance,

08

J.M.S GRIFFES-DEGRIFES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 51.000 euros
Siège de la liquidation : 113, route de la Corniche
20200 San Martino di Lota
323 550 707 RCS Bastia

L'AGO du 28 février 2011 a décidé la clôture définitive des opérations de liquidation après approbation des comptes de liquidation. Dépôt des actes au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

74

VILLAS MANDARINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 22.000 euros
Siège : Chemin de Capuccino
20260 Calvi (Corse)
502 629 280 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale mixte du 1er janvier 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 01/01/2011 de Calvi (Corse), Chemin de Capuccino, à **Domaine Villas Mandarine, Route de Pietramaggiore, Lieu-dit Amanduletto, 20260 Calvi**. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

- Mme Françoise Tapias, demeurant Chemin de Capuccino, 20260 Calvi a été nommée co-gérante de la société, à compter de ce jour, pour une durée illimitée. La gérance de la société est actuellement assurée par Monsieur Christian Tapias et Mme Françoise Tapias. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

19

Par jugement en date du 15/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Alu Création (SARL) "AC" (SARL)
Ld Lenza Lungha
20600 Furiani

Activité : Menuiseries aluminium
RCS Bastia : B 423 679 950, 1999 B 184
Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant :
Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire :
Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu
d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289
Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

20

Par jugement en date du 15/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Cogemat (SARL)
Résidence l'Elba - Pietranera
20200 San Martino di Lota

Activité : Travaux de bâtiments et travaux publics....

RCS Bastia : B 478 786 064, 2004 B 243
Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant :

M. Roger Le Mao
Mandataire judiciaire :
Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu
d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289
Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

21

Par jugement en date du 15/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL O.B Menuiserie (SARL)
Les Logis de Montesorro - Bât K 51
20600 Bastia

Activité : Fourniture et pose de menuiserie bois et matières plastiques

RCS Bastia : B 501 393 169, 2007 B 504
Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :
M. Roger Le Mao
Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi
Mandataire judiciaire :
Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu
d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289
Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

22

Par jugement en date du 15/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

B.L Construction (SARL)
Route de Vincentello d'Istria
Rés. Les Gardénias

Activité : Travaux de bâtiment et travaux publics

RCS Bastia : B 494 426 513, 2007 B 61
Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :
M. Jacques de Zerbi
Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet
Mandataire judiciaire :
Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu
d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289
Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

46

**AGENCE DE FORMATION
A LA SECURITE INCENDIE
ET SÛRETE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Zone Aéroport de Bastia-Poretta
20290 Borgo (Haute-Corse)
RCS Bastia B 501 165 757

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15.11.2010, il a été décidé de nommer pour une durée de six exercices, à compter de l'exercice 2010 : La SARL C2C MEDITERRANEE, Société à Responsabilité Limitée de commissariat aux comptes ayant son siège social sis les Docks Atrium 10.1, 10, Place de la Joliette, 13002 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 518 271 739, représentée par son gérant M. Eric Lucchini.

En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- M. Lionel Canesi, commissaires aux comptes les Docks Atrium, 10.1, 10, Place de la Joliette, 13002 Marseille.
En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

55

CLINIQUES D'AJACCIO

Société Anonyme
Au capital de 1.986.305,40 euros
Siège : 26, Cours Grandval - 20000 Ajaccio
425 102 936 RCS Ajaccio

Suivant délibération du Conseil d'administration du 21 mars 2011, il résulte que le siège social a été transféré au 12, Avenue Napoléon III, à Ajaccio (20000), à compter du 22 mars 2011. L'article 4 « Siège social » a été modifié en conséquence :

Ancienne mention :
« Le siège social est fixé au 26, Cours Grandval à Ajaccio (20000) »

Nouvelle mention :
« Le siège social est fixé au 12, Avenue Napoléon III à Ajaccio (20000) ».
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

45

Par acte SSP en date du 24.02.2011, ESSO SOCIETE ANONYME FRANCAISE, au capital de 98.337.521,70 euros, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400) 5/6 Place de l'Iris,

A donné en location-gérance à la SARL JML, dont le siège social est à LUCCIANA (20290) Lot Pasqualini - Quartier Brancale. Son fonds de commerce de station-service sis à BASTIA (20600) Immeuble Fleur de Mai - Avenue de la Libération - Quartier Lupino. Exploité sous l'enseigne « ESSO SERVICE DU PRADO »

Ce contrat est conclu à compter du 01.03.2011 jusqu'au 31.12.2011.

48

PIAZZE

Société Civile Immobilière
Au capital de 900 euros
Siège : Chez Mme Bourde Nathalie
Route de Santa Réparata - 20220 Monticello
N° Siren : 443 087 150 00019

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 20 août 2010, les associés ont désigné en qualité de gérant à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Allegrini Simonetti Jean Dominique, demeurant à Aregno, 20220 Haute-Corse, en remplacement de Monsieur Papi Hubert démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

54

COMMUNE DE LEVIE**APPROBATION DE LA
MODIFICATION DU POS PARTIEL**

Par délibération en date du 19 Mars 2011, le Conseil Municipal de LEVIE a approuvé la modification du POS partiel de la Commune de LEVIE (enquête publique du 03 janvier 2011 au 4 février 2011).
Le document est consultable à la Sous Préfecture de Sartene et à la Mairie de LEVIE aux heures et aux jours ouvrables.

LEVIE, le 22 Mars 2011
Le Maire
Vincent GALLUCCI

47

CEHENNE 2

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège : Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani - 440 940 013 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte du 18 mars 2011, les associés de la Société CEHENNE 2 ont décidé de transférer le siège social à compter du 18 mars 2011, de Furiani 20600, Centre Commercial La Rocade, à **Bastia 20200, Centre Commercial Port Toga**.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention** :
Siège social : Centre Commercial La Rocade, 20600 Furiani

* **Nouvelle mention** :
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia

Le gérant,

14

MJD

Société Civile au capital de 533.571,56 euros
Siège : SNC UNIGROS 3 ET CIE - Montesorro
20600 Bastia - 400 965 455 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte du 14 février 2011, les associés de la Société MJD ont décidé de transférer le siège social, à compter du 14 février 2011, de Bastia, 20600, SNC UNIGROS 3 ET CIE, Montesorro, à, **Bastia 20200, Centre Commercial Port Toga**.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention** :
Siège social : SNC UNIGROS 3 ET CIE, Montesorro, 20600 Bastia

* **Nouvelle mention** :
Siège social : Centre Commercial Port Toga, 20200 Bastia

Le gérant,

60

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

ACQUISITION D'UN VEHICULE SPECIALISE BENNE /GRUE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement
20230 SAN NICOLAO
Tél : 0495384739 - Fax : 0495384741

TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale

Correspondant : Mme ORSINI Danielle - administration générale - service marchés publics.

OBJET DU MARCHÉ : Aménagement d'un véhicule spécialisé benne/grue

CARACTERISTIQUES :

- Porteur
- PTAC INF à 3,5t
- boîte 6 vitesses
- puissance fiscale 8 cv
- diesel
- direction assistée
- cabine 3 places
- climatisation
- blocage différentiel
- empattement court INF 3.3
- benne basculante
- grue de type PM 2822 ou équivalent
- rehausse latérales rabattables
- autoradio

CONDITION DU MARCHÉ : Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

PRESENTATION DES CANDIDATURES :

En application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- acte d'engagement
- DC1
- DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT : Le classement des candidats se fera selon les critères suivants : 1. Prix 60% - 2. Délai de livraison 40%

LANGUE ET MONNAIE UTILISE :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est l'euro

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché. Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 14 avril 2011 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 23 mars 2011

Le Président,

63

COMMUNE D'ORTIPORIO

20290 Ortiporio

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité :

Commune d'ORTIPORIO - 20290 Ortiporio

Objet du marché : Réfection de murs et d'un parapet au Hameau de Piazzes et création de deux passages canadiens

Lieu d'exécution : Commune d'Ortiporio

Mode de passation : Procédure adaptée (Article 28 du CMP)

Critères de choix : 1. Prix - 2. Garanties et capacités professionnelles du candidat

Lieu de la mise à disposition du dossier de consultation et renseignements téléphonique : Mairie d'ORTIPORIO - 20290 Ortiporio - Tél/Fax : 04 95 38 21 43

Date limite de réception des offres : Le 11 avril 2011

Date d'envoi du présent avis : 18 mars 2011

Le Maire,
P. SARTI.

15

SARL "M.J.J.S LA MAISON DU CADEAU"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.244,90 euros
Siège social : Chez Mme Bubbio Monique
Rue Laurent Cardinali
Bât. C - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 378 966 329

Par assemblée mixte en date du 2 décembre 2010, les associés de la société ont décidé d'une part de modifier le siège social de la société anciennement situé, 8, Avenue Maréchal Moncey, 20000 Ajaccio, et de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais ainsi libellé :

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé chez Mme Bubbio Monique, Rue Laurent Cardinali, Bât. C, 20090 Ajaccio

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

D'autre part, l'assemblée générale a décidé de nommer Mme Barbolosi épouse Bubbio Marie, née le 19 février 1949, demeurant Avenue Maréchal Moncey, Bât. C, 20090 Ajaccio, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérante suite à la démission de Mme Marie Dominique Corazzi épouse Barbolosi.

Pour avis,

68

SARL CISMORTE

SARL au capital de 35.063 euros
Siège : Lieu-dit Bughetto
20270 Aléria
RCS Bastia : 393 010 061

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'AGE du 28 février 2011, la SCA Pieve di Castellu, 20240 Ghisonaccia, a cédé à Mme Luciani Maria, 1000 parts sociales numérotées de 1 à 1000 sur 2500 parts. Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

05

KWA 2 NEUF. COM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6000 euros
Siège social : RN 193 Valrose - 20290 Borgo
SIREN 518852991
RCS Bastia B 518 852 991

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 février 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Mme Marguerite ORICELLI NATHALIE demeurant à Lotissement Mare e Monte n° 85 20290 Borgo, est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez Mme Marguerite ORICELLI NATHALIE demeurant à Lotissement Mare e Monte n° 85 20290 Borgo.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

Mme Marguerite ORICELLI NATHALIE
Liquidateur

INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE

Tel : 04 95 32 04 40

66

SARL CISMORTE

SARL au capital de 35.063 euros
Siège : Lieu-dit Bughetto
20270 Aléria
RCS Bastia : 393 010 061

CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date à Aléria du 21 mars 2011, Mme Luciani Maria Félicitada, demeurant à Résidence E Tripiole, Pont de Castirla, 20236 Castirla, a été nommée gérante de la société à compter du 21 mars 2011 en remplacement de M. Luciani Jean-Marie, démissionnaire.

Pour avis,

67

SARL CISMORTE

SARL au capital de 35.063 euros
Siège : Lieu-dit Bughetto
20270 Aléria
RCS Bastia : 393 010 061

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'AGE du 28 février 2011, le GAEC A COSTA, 20224 Lozzi, a cédé à M. Luciani Nicolas, 280 parts sociales numérotées de 2221 à 2500 parts.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

69

SARL CISMORTE

SARL au capital de 35.063 euros
Siège : Lieu-dit Bughetto
20270 Aléria
RCS Bastia : 393 010 061

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'AGE du 28 février 2011, M. Luciani Jean-Marie, a cédé à Mme Luciani Maria, 900 parts sociales numérotées de 1201 à 2100.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

09

SERVIM CORSE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622 euros
Siège social : 9, Avenue Piccioni
20220 Ile-Rousse (Corse)
300 918 539 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2010, la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2010 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidateur ;
- Monsieur Charles Volpei, demeurant à Occhiatana (Corse) ;
- A qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Ile-Rousse (Corse), 9, Avenue Piccioni.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: contact@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme :

Région.

Objet du marché :

Accompagnement et Assistance de la Collectivité Territoriale de Corse et en particulier du Conseil Exécutif dans la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de la politique de l'Education et de la Jeunesse

Lieu d'exécution :

Région Corse.

Caractéristiques principales :

La mission aura pour finalité d'accompagner la Collectivité Territoriale de Corse et en particulier d'assister le Conseil Exécutif dans la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de la politique de l'éducation et de la jeunesse. Il s'agit notamment de recenser les différentes actions menées dans ce domaine par la CTC et de définir les moyens de communication les plus appropriés afin d'en assurer la promotion

Prestations divisées en lots :

Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : Le marché est passé pour une durée de 6 mois reconductible expressément une fois sans que sa durée ne puisse excéder 12 mois.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC (Chapitre 933 / Fonction 32/ Compte 617 Etudes)

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire

Unité monétaire utilisée :

L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique (70 %)

Prix (30 %)

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

11S0036

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité.

Renseignements complémentaires :

Adresse auprès de laquelle des renseignements concernant les recours peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et Commande Publique - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 Mars 2011

Date limite de réception des offres : 07 Avril 2011 à 16.00

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Collectivité Territoriale de Corse. **Correspondant :** Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215, F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale des Services 22, cours Grandval - BP 215, F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Tél: 0495516418.

Fax : 0495516710. Courriel: dgs@ct-corse.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction Générale des Services 22, cours Grandval - BP 215, F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Tél: 0495516418.

Fax : 0495516710. Courriel: dgs@ct-corse.fr.

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse Direction Juridique Service Commande Publique 22, cours Grandval - BP 215, F-20187 AJACCIO CEDEX 1.
Courriel: dgs@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

40

« TERRASSES DE PANATE »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Saint Pancrace
20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : TERRASSES DE PANATE

Siège social : Route de Saint Pancrace, 20250 Corte

Objet : - La construction d'un ou de plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction,
- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : mille euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Apports en nature : Néant

Gérance : Monsieur Julien RINIERI, né le 14 juin 1959 à Bastia, demeurant Route de SAINT PANCRACE - 20250 Corte.

Cession des parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés pour toute autre personne.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

64

Société DES MÔTELS D'AGOSTA - SOMAG

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Lieu-dit Porticcio - Résidence Tenerella
Les Hameaux de Porticcio
20166 Porticcio
RCS Ajaccio : 321 069 049

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 décembre 2010 a décidé, à compter de la même date, de :

- modifier la dénomination sociale qui devient : **SOCOPRIM**
- préciser l'objet social statutaire en y ajoutant l'activité suivante : réalisation de toutes opérations immobilières.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

28

Constitution SSP à sainte lucie de porto-vecchio en date du 22-03-2011 de la SCI IN.CA. Capital : 40 euros Siège : 12 pirelli/valdarone - zozna, 20144 sainte lucie de porto-vecchio. Durée: 99 ans. Co-gérance : diedrich ingrid, 5 rue dragut 20137 porto vecchio et cariou cathy, route de porra 20137 porto vecchio. Objet : Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant - Cessions de parts sur agrément des associés. RCS : ajaccio

51

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porticcio, du 15.03.2011, la SARL NICOLUC, au capital de 7500 euros dont le siège social est situé Les Echoppes, Résidence du Golfe d'Ajaccio, Grosseto Prugna, 20128 Porticcio, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° 518 979 034 a donné en location gérance à la SARL GHJULINA, société en cours de formation au capital de 8000 euros dont le siège social est situé Les Echoppes, Résidence du Golfe d'Ajaccio, Grosseto Prugna, 20128 Porticcio, un fonds de commerce de restaurant situé Les Echoppes, Résidence du Golfe d'Ajaccio, Grosseto Prugna, 20128 Porticcio, connu sous l'enseigne "Saveurs du Sud", pour une durée de 24 mois à compter du 15 mars 2011.

Pour avis,

13

SAVEUR DU NEBBIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 euros
Siège social : Lotissement Torricella
20232 Oletta - 521395194 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 14 mars 2011, l'associée unique a nommé :

- Paul Dominique Bertolozzi, demeurant Lot La Conca, 20232 Oletta, en qualité de gérant, en remplacement de Moya Karina, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

61

CORTE NORD MATERIAUX

Sigle : CNM

SARL au capital de 7.500 euros
Siège social : RN 193
20236 Omessa
RCS Bastia 444 070 866

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Valérie BENARD de ses fonctions de gérante et décide de nommer en qualité de nouveau gérant Mr Jean, Jacques BARBERIS demeurant 20236 OMESSA pour une durée illimitée.

La Gérance,

49

COTRAC

Société en Nom Collectif
Au capital de 3.048,98 euros
Siège : Route Nationale 193 - 20600 Furiani
329 869 242 RCS Bastia

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2011, les associés de la Société COTRAC, ont procédé à la nomination de Monsieur Jean-Charles Capia, demeurant à Bastia 20200, 30, Boulevard Paoli, en qualité de gérant, pour une durée illimitée, en remplacement de la Société CORIN, démissionnaire. Cette nomination a pris effet au 21 mars 2011.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : 2011-029

L'avis vise à établir un Accord-Cadre.

Objet : Fournitures de carburants en stations-service par cartes accréditatives pour le parc automobile (véhicules, engins, petits matériels) du Conseil Général de la Corse du Sud.

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Avec un lot unique, à bons de commande

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

45 % : Qualité

30 % : Prix des carburants

20 % : Coût des cartes accréditatives, de l'outil informatisé et de leur gestion

5 % : Prix du lavage

précisions sur le critère "qualité":

il s'appréciera par comparaison de la documentation produite :

1. sur le réseau de distribution faisant apparaître :

▪ ; La localisation des stations-service en activité en Corse du Sud ▪ ; Leur accessibilité horaire : type accès 24h/24h, si possible les jours et heures d'ouvertures des stations notamment en période estivale du fait de la permanence des services publics dont la permanence pouvant s'effectuer de jour comme de nuit

2. sur les modalités de gestion du marché : carte, outil de gestion (contenu, forme, etc) de façon à s'assurer de la conformité de la gestion proposée aux exigences du CCP

Remise des offres : 06/05/11 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 23/03/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

72

VENTE AUX ENCHERES
LE 07 AVRIL 2011

A BASTIA, Quartier Bassanese, appartement F4, 4ème étage, une cave, un garage, divers meubles.

Mise à prix :65.010 euros

Unique visite le 04 avril 2011 à 14h

Renseignements : 04 95 58 68 44

71

JP

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit "Le Stiletto" La Rocade
20167 Mezzavia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15/03/2011, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : JP

Siège social : Lieu-dit Stiletto, La Rocade, 20167 Mezzavia

Objet : - La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la société ou acquises par elle

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Rémy, Martin Paoli, demeurant A Castagnola, 4, Allée des Aloès, 20167 Mezzavia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis envers les tiers, sauf ascendants et descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance,

70

ANDOMI

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Stiletto La Rocade
20167 Mezzavia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15/03/2011, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : ANDOMI

Siège social : Lieu-dit Stiletto, La Rocade, 20167 Mezzavia

Objet : - La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la société ou acquises par elle

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Dominique Mignucci, demeurant Route d'Alata, Ld Rezzale, 20167 Alata

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis envers les tiers, sauf ascendants et descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance,

75

COMMUNE D'ALATA

AVIS DE MARCHE - Travaux

Pouvoir Adjudicateur : Commune d'Alata

Alata Village - 20167 ALATA - Tél. : +33 4 95 25 33 76 - Fax : +33 4 95 25 32 65
Mairie-alata@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être

obtenues : Assistant du maître d'ouvrage : CJ CONSULTANTS
ZI Vazzio - lot N°11 - BP 506 - 20189 AJACCIO CEDEX 01

Tél : +33 4 95 105010 - fax : +33 4 95 105011 - ludovic.jean@cjconsultants.com

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents :

complémentaires peuvent être obtenus : Commune d'Alata

Adresse ci-dessus énoncée

Le téléchargement du dossier de consultation, est accessible sur le profil d'acheteur

<http://www.alata.fr/> rubrique « Marchés publics » ou directement <https://www.achats-publicscorse.com> avec acheteur public : Mairie d'Alata

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être

envoyées : Commune d'Alata

Adresse ci-dessus énoncée

Objet du marché :

Construction d'un pôle d'animation sociale au lieu dit Trova - tranche 2

Lieu principal d'exécution : Lieu dit Trova - Commune d'Alata

Code NUTS : FR831

Classification CPV : 45210000-2

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché divisé en 10 lots : la présente consultation concerne :

Lot 03 - menuiseries extérieures - protections solaires

Lot 04 - menuiseries intérieures

Les candidats pourront soumissionner pour un ou plusieurs lots

Les variantes seront prises en considération

délai d'exécution : 12 mois

Modalités essentielles de financement et de paiement et références aux textes

qui les réglementent : Articles 86 à 118 du Code des Marchés Publics français.

Paiement par la personne publique sur son budget, par mandat administratif dans un

délai de 30 jours.

Unité monétaire : Euro(s)

Le marché sera passé à prix global et forfaitaire avec révision des prix.

En cas de groupement, celui-ci devra revêtir la forme solidaire

Situation propre des opérateurs économiques :

Situation juridique - références requises :

Sont exigés :

1. Lettre unique de candidature (indiquant les membres et désignant le mandataire) : formulaire type DC1 ou lettre équivalente.

2. Déclaration du candidat relative à son identité, sa forme juridique, son représentant habilité pour l'engager au présent marché, l'existence ou non de procédure collective (joindre jugement et traduction le cas échéant) et sa capacité financière : formulaire type DC2 ou rédaction équivalente.

3. Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat

4. Etre en conformité au regard des articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics français.

5. La déclaration sur l'honneur conforme à l'article 44.2° du code précité doit impérativement être jointe à la candidature (modèle joint au dossier de consultation).

6. Les pièces visées à l'article 46 du Code des marchés publics seront demandées ultérieurement à l'attributaire : détail au règlement de consultation. Elles peuvent aussi être jointes à la candidature.

7. Lorsqu'il y a groupement, les documents précités sont à fournir pour chacun des membres. (Sauf DC1)

Capacité économique et financière : Comme décrit au règlement de consultation

Capacité technique : Comme décrit au règlement de consultation

Type de procédure : adaptée. Article 28 du Code des Marchés Publics

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous :

1. valeur technique de l'offre : 60%

2. prix des prestations : 40%

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : MAPA 2011-03-005

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Le 18 avril 2011 à 12h00.

Modalités d'ouverture des offres :

Lieu : Mairie d'Alata - L'ouverture des offres n'est pas publique

Date d'envoi du présent avis : le 23 mars 2011

11

A.N.D

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 71, route de Torre
20220 Aregno (Corse)
432 441 517 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2011, il résulte que l'assemblée générale des associés a décidé de modifier et d'étendre l'objet social de la société à :

- La conception et la réalisation de programme et d'action de formation en relation directe ou indirecte avec l'informatique de gestion ou de loisir.

Le reste de l'article sans changement.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

17

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°04 parue la semaine du 17 au 23 septembre 2010, N°6330.

Il fallait lire : Monsieur Luc, André, Lionel, Bagnaninchi, agissant en qualité de représentant légal de son fils mineur Jean-François Susini.

En lieu et place de : Monsieur Luc, André, Lionel, Bagnaninchi, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils Susini Jean-François.

**Informateur
Corse Nouvelle**

Tél : 04 95 32 04 40

Fax : 04 95 32 02 38

notre site

www.corse-information.info

Championnats de France AFF Ile-Rousse 2011

La première étape des championnats de France de funboard s'est achevée le 13 mars. Pour cette journée de dimanche, le fort flux de sud-est a logiquement conduit l'organisation à choisir, comme samedi, le spot de Moriani Plage. Les conditions ont été jugées trop dangereuses et aucune course n'a pu avoir lieu, à cause des vagues très fortes (plus de 4m), du courant violent et des débris rejetés à la mer avec les eaux pluviales. Quelques riders courageux ont tout de même bravé les éléments déchaînés et offert un spectacle grandiose aux spectateurs présents.



La très belle journée de samedi ayant suffi à valider le championnat en vagues, le classement final est inchangé. Les coureurs sont très satisfaits d'avoir eu des conditions aussi bonnes, ce qui n'arrive en moyenne qu'une fois tous les 2 ans. Nombre d'entre eux ont salué la réactivité de l'organisation qui a su s'adapter, d'abord aux problèmes de grève affectant les liaisons maritimes, puis aux conditions météo difficiles (la Balagne étant déventée par vent de sud-est). Il a fallu mettre en œuvre une impressionnante logistique pour lancer la compétition sur le spot qui offrait les meilleures conditions, mais le jeu en valait la chandelle puisque la réussite était au rendez-vous. Côté insulaire, on notera la très belle performance de **Stella Fazi**, licenciée au **CN Ile-Rousse**, qui ne s'incline qu'en finale face à la Hyéroise **Fanny Aubet**. **Stella** est donc deuxième au classement du championnat de France de vagues.

Chez les hommes, voici le classement :

1 Mathieu BONNO ; 2 Antoine QUESTEL ; 3 Jules DENEL ; 4 Nicolas WAREMBOURG

Chez les femmes :

1 Fanny AUBET ; 2 Stella FAZI ; 3 Camille LEVOS ; 4 Marion RAISI

Une remise des prix «informelle» a été organisée sur place à **Moriani**, les concurrents étant contraints de repartir rapidement pour prendre le bateau à **Bastia**. La remise des prix officielle s'est tenue en fin d'après-midi à l'**hôtel Santa Maria** à **Ile Rousse**. Un trophée a été remis aux élus de la ville ainsi qu'au **Conseil Général de la Haute-Corse** pour les remercier de leur engagement.

Prochaines étapes du championnat de France de funboard :

26-30 avril à Loctudy (Finistère)

22-27 octobre à Six Fours (Var).

Championnats de France Kata :

Alexandra Feracci, Championne de France !

En septembre dernier, à tout juste 18 ans, **Alexandra FERACCI** entre dans la catégorie des seniors. Ce samedi 5 mars, dans la **Halle Carpentier**, elle remporte le titre de **championne de France** dans la catégorie des seniors.

Pour arriver au titre suprême, elle a abattu les 6 tours en écrasant consécutivement ses adversaires avec la note maxi de 5 à 0.

Victoire sur **Bricout Nathalie/Ligue Seine et Marne** ; Victoire sur **Petit Marie/Ligue d'Aquitaine** ; Victoire sur **Pelatan Aurélie/Ligue du Pays de Loire** ;

1/4 de finale (finale de tableau) : Victoire sur **Carbonnel Céline/Ligue d'Alsace** ;

1/2 finale : Victoire sur **Chevalier Céline/Ligue de Provence** (membre équipe de France seniors en équipe) ;

Finale : Victoire sur **Fiuza Sonia/Ligue Côte d'Azur** (membre équipe de France seniors en équipe).

La remise des prix a été faite par la Ministre des Sports **Chantale JOUANNO** en compagnie de **Francis DIDIER**, Président de la Fédération de Karaté.

Il est à noter que la ministre a personnellement félicité **Alexandra** pour sa prestation technique.

Il faut également noter la belle 5^{ème} place de **Jenna Sicard-Alberti**, titulaire du **CRE de Karaté**, celle de **Mathieu SPINOSI** se faisant sortir au 3^{ème} tour par le vice-champion d'Europe en titre, mais également les prestations remarquées de **Laetitia FERACCI**, **Paul-Marie MORAZZANI** et **Daniel MANDOLFO**.

Jean-Michel FERACCI, Président de la **Ligue Corse de Karaté**, n'est pas le moins heureux de ces beaux résultats. Bravo à tous !



Championnat de Division d'Honneur

L'A.J. Biguglia trop maladroit

Les jeunes Bigugliais, chers à l'entraîneur **Paulo Squaglia**, débutaient bien ce match.

Nicolai à l'avant-garde profitait d'un coup franc de **Sauli** vers **Bouabdelli** pour s'emparer du ballon et tromper le gardien **Giacometti** complètement dans les nuages qui laissait filer le ballon dans son but (5^{ème}).

Cette réussite ne devait pas durer longtemps. Crispés, les jeunes défenseurs locaux étaient trop fébriles et se faisaient déborder par le rapide attaquant **Santelli**, lequel partait dans l'axe et, malgré son rival qui tentait de le maîtriser, trompait de belle manière le gardien **Grincourt** livré à lui-même (10^{ème}).

Toutefois les locaux allaient rétablir un nouvel avantage grâce à **Pastinelli** qui venait troubler **Giacometti**, lequel voyait le ballon filer dans sa cage (15^{ème}).

Dès lors, les Bigugliais tentaient de tenir leur avance et espéraient rentrer au vestiaire. Malheureusement ils se montraient incapables de tenir le score et le rusé et rapide **Santelli** s'infiltrait à nouveau dans la défense bigugliaise, se jouait de son garde du corps, et d'un maître tir mystifiait **Grincourt** peu à son affaire sur ce coup-là (36^{ème}).

A la reprise, appuyés au vent, les locaux se montraient beaucoup plus volontaires face à des Balanins qui tentaient de préserver le partage des points. Les locaux toutefois ne parvenaient pas à exploiter de formidables occasions transmises par **Sauli** dans la surface et ne surent pas à en tirer profit.

AJ Biguglia - FBIR : 2-2 (2-2)

Stade Paul Tamburini.

Arbitrage de **M. Delanoy** assisté de **Messieurs Loth et Guenard**.

Délégué : **M. Moretti**

Buts de **Moretti** (5^{ème}), **Pastinelli** (16^{ème}) pour **Biguglia** et **Santelli**, (10^{ème}, 36^{ème}) pour **Ile Rousse**.

AJB : Grincourt, Carta, Bouabdelli, Sarte, Giordani, Luciani, Vitali Pastinelli, Ferlay, Tassy.

FBIR : Giacometti, Ferrandini, Antonini, Encelade, Menozzi, Hernandez, J. Savelli, Formet, Colombani, Albertini, Santelli, N. Savelli, Casanova, Alberti.

Et si les Balanins faisaient le nécessaire pour obtenir le partage des points, les locaux faisaient bondir de rage leur entraîneur **Paulo Squaglia** qui s'arrachait les cheveux devant cette invraisemblable maladresse.

On devait en rester là.

Les Balanins retournaient en Balagne avec un nul finalement équitable.

Quant aux locaux, ils devront, à l'avenir, se montrer plus adroits dans leur travail offensif, s'ils veulent éviter la désillusion en fin de championnat.

Pour cela, ils devront travailler avec courage et volonté pour retrouver le réalisme qui leur a manqué au cours de cette rencontre...

Coupe Nationale des U 13

L'Etoile, maître chez elle

Stade François Monti

Seize équipes des **U 13** étaient présentes ce dernier dimanche au **stade François Monti** pour tenter d'obtenir la qualification pour la phase régionale de la **coupe nationale des U 13** qui se déroulera le 8 Mai prochain en **Haute Corse** suivant une formule alternative, mais sur un site que la commission, présidée par **Paul Christofari**, déterminera lors d'une prochaine réunion de la commission des jeunes de la ligue.

Dans le premier groupe qui comprenait le **Gallia 1**, **CAB 2**, **GFCBL**, **Squadra B**, **EFB 3**, ce furent les jeunes de **Lucciana**, au terme d'un sans faute, qui décrochaient la timbale.

Longtemps à la peine, les Balanins de **Calvi** arrachaient leur qualification pour le prochain tour dans la deuxième poule

Néanmoins, **l'Etoile Filante 2** obtenait aussi son billet au titre du meilleur second départagé par l'épreuve de jonglerie.

Pas de problème pour les jeunes ruraux de **Prunelli** qui se sont montrés très supérieurs au **FBIR**, **Nebbiu** et **Sud**.

Enfin la clôture au **stade François Monti** se soldait par un formidable coude à coude entre la **Costa Verde** et **l'Etoile 1** dans leur peloton. Ces deux équipes durent avoir recours à l'épreuve technique des jongles qui permettait à **l'Etoile 1** de prendre la tête du classement.

Furiani 2 et Borgo, en course...

Stade Paul Antoniotti

Beaucoup de passion, d'animation sur la belle pelouse du **stade Paul Antoniotti** où la commission de la ligue avait donné rendez-vous à 9 h 45 aux vingt formations de **Haute Corse** présentes sur ce site.

Après avoir dominé ses homologues de **Corte 2**, **AJB 3**, le **Sporting Club de Bastia** s'est qualifié lors du dernier match contre la **Pieve**, qui avait pris un air de finale.

Corte et le **SCB 2** étaient à égalité au terme des parties. Toutefois, Les jeunes montagnards furent les meilleurs techniquement en se montrant les plus forts aux jongles et s'installent logiquement en tête de cette poule.

Un tout petit but devait suffire aux jeunes Porto-Vecchiaïens pour venir à bout des brillants Furianais qui se sont bien battus et méritaient eux aussi la qualification.

Les Borgais, qui évoluaient sur leur pelouse, se sont qualifiés devant une valeureuse équipe de **l'AJ Biguglia** non sans mal. Une qualification par la petite marge suffisante pour passer ce tour.

Longtemps indécise, la qualification dans le dernier groupe permettait à **Furiani 2** de tirer son épingle du jeu malgré la présence des formations du **SCB**, **Ghisonaccia** et **Bonifacio**.

Une grande journée, quelque peu ventée, mais qui avait amené de nombreuses familles pour assister à ces qualifications de qualité et jouées avec un état d'esprit remarquable.

Un grand Bravo !

A Settimana

13^{ème} semaine de l'année

du 25 au 31 mars 2011

Les fêtes : le 25, Humbert - le 26, Larissa, Lara - le 27, Habib - le 28, Gontran - le 29, Gwladys - le 30, Amédée - le 31, Mi-carême, Benjamin, Balbine

13^{esima} settimana di l'annu

da u 25 a u 31 marzu 2011

E feste : u 25, Annunziata - u 26, Lara - u 27, Parteu - u 28, L'Ulivu. E Palme - u 29, Eustasiu - u 30, Amadeu - u 31, Benghjaminu.

Un an déjà

Le 26 mars, une cinquantaine de marins sont portés disparus après le naufrage d'un navire de guerre sud-coréen suite à une explosion dont l'origine est inconnue, survenue près de la frontière nord-coréenne. - Le 28 mars, le pilote britannique Jenson Button s'impose au grand prix de F1 en Australie au volant de la McLaren qu'il ne pilotait que pour la deuxième fois. - Le 30 mars, quatre personnes perdent la vie dans une fusillade dans un quartier pauvre de Washington. Quatre personnes sont interpellées et quatre policiers sont blessés. - Le 30 mars, Nicolas Sarkozy est reçu à la Maison Blanche par Barack Obama. Pour l'occasion, il emporte son pupitre afin de paraître plus grand devant la presse. - Le 31 mars, un groupe rebelle islamiste tchétchène revendique les attentats du métro de Moscou qui ont fait 39 morts l'avant-veille.

L'esprit du monde

Il est plus aisé de connaître l'homme en général que de connaître un homme en particulier.

La Rochefoucauld

Le truc de la semaine

Si vous servez un apéritif et devez mettre des glaçons dans un récipient, vous éviterez que ceux-ci ne collent entre eux en versant dessus de l'eau pétillante, bien froide évidemment.

Les tablettes de l'Histoire

Le 26 mars 1963, naissance du chanteur Roch Voisine. - Le 29 mars 1973, les derniers militaires américains quittent le Vietnam. - Le 30 mars 1981, John Hinckley tire six balles à bout portant sur le président américain Ronald Reagan. Un seul projectile l'atteint à la poitrine mais ne met pas sa vie en danger. - Le 31 mars 1997, à 17 ans, la Suisseuse Martina Hingis devient la plus jeune joueuse de tennis numéro un mondiale. - Le 1er avril 2001, l'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic est arrêté dans sa villa de Belgrade où il s'était barricadé avec des hommes en armes.

Petits conseils pratiques

Mare à poissons

Pour éviter que l'eau de surface de votre mare à poissons ne gèle durant l'hiver, placez-y simplement un tuyau alimenté par une pompe à air. Le mouvement créé par les bulles d'air, toujours au même endroit, empêchera la glace de recouvrir totalement votre plan d'eau.

Chaussures des petits enfants

Petits, les enfants ont parfois du mal à reconnaître les chaussures gauche et droite. A l'intérieur, sur la semelle, placez un point de vernis à ongle coloré, vers l'intérieur du pied. Il suffira de dire à l'enfant que les deux points de vernis doivent être à côté l'un de l'autre avant d'enfiler ses chaussures.

Circulation sanguine

Pour stimuler votre circulation sanguine et vous sentir mieux en forme, prenez une bassine d'eau tiède et une bassine d'eau froide. Plongez vos pieds dans l'eau tiède durant trente secondes, puis plongez-les dans l'eau froide trente autres secondes, et ainsi de suite pendant cinq à dix minutes par jour.

Plante d'appartement

Si on vous offre une plante d'appartement et que vous ne savez où la placer, essayez-la dans un emplacement et observez son évolution. Si elle paraît s'affaiblir au bout de quelques jours, changez-la de place jusqu'à ce que son état se stabilise.

Poterie fêlée

Pour solidifier une poterie fêlée, réalisez un sirop de sucre bien épais, dont vous enduirez l'intérieur de la poterie, dans la région de la fêlure.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

14^{ème} Edition des Rencontres pour l'Emploi

Ecrire que la 14^{ème} Edition des Rencontres pour l'Emploi ont été suivies par un public nombreux, varié et intéressé relève de l'euphémisme.

Le Centre de Formation des Apprentis, à Furiani, ne s'attendait certainement pas un tel afflux ! Force est de constater que le public a répondu, présent massivement, le vendredi 18 mars 2011.

Quarante quatre entreprises se sont associées à cette journée, et, la cueillette apparemment aurait été bonne. Mme. Dominique Gatti directrice du Pôle-Emploi Bastia-Sud et Jean-Baptiste Bernardini, directeur pour Bastia-Nord n'étaient pas les derniers à s'en réjouir.

Ces rencontres, fruit d'une collaboration étroite entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia, l'Agence de Développement Economique de la Corse, et, le Pôle-Emploi s'étaient donné pour thème : **«l'Economie Sociale et Solidaire»**

Et comme l'a déclaré, le nouveau Président de la CCIT, M. Jean Dominici, derrière ces mots *«se cache une autre manière d'entreprendre et de penser l'économie qui entoure notre quotidien»*

Et pour la représentante de l'ADEC, Mme. Emma Musnier, directrice territoriale et Dany Bergeot, directeur régional du Pôle-Emploi, l'important, demeure bien au-delà de cette 14^{ème} édition... A suivre, car la Haute-Corse comptait à ce jour 7900 demandeurs d'emploi.



Hôtel Spa Restaurant Club

Route de Pineto, Route de la Canonica - RD 107
20290 LUCCIANA

**4 Salles de séminaire pouvant accueillir :
Showrooms, Conférences, Réunions...
de 2 à 100 personnes.**



Accueil café, pause déjeuner,
apéritif dinatoire, repas ...

Également Séminaires résidentiels et incentives

**Devis gratuit et personnalisé sur simple demande
Une équipe à votre service pour des journées de qualité.**

☎ 04.95.30.02.50

fax 04.95.38.31.59

la.madrague@wanadoo.fr

Vous avez moins de 26 ans et un Bac + 2,
l'Ecole supérieure de journalisme de Lille propose une formation d'un an pour devenir

journaliste

de la Presse hebdomadaire régionale

Concours les 14 et 15 juin 2011

multimédia

reportages

interview

enquêtes

photo



PHR
Presse Hebdomadaire Régionale

Inscription sur
www.esj-lille.fr



L'ESJ Lille c'est aussi une formation généraliste
et une filière journaliste et scientifique.